

E DE BRUXELLE

2

B

ш

UNIVERSIT

RAPPORT D'ACTIVITES

Annee Academique 2020-2021



SOMMAIRE

CITOYENNETES NUMERIQUES

GOUVERNANCE

VALEURS ET ENGAGEMENTS

RECHERCHE

ENSEIGNEMENT

SECTEUR HOSPITALIER

STATISTIQUES

WHO'S WHO

Ce rapport d'activités présente, sans prétendre à l'exhaustivité, les décisions majeures de l'Université dans ses principaux domaines d'activités ainsi que les événements marquants de l'année académique écoulée. Il est arrêté au 13 septembre 2021.

Parallèlement, un état des lieux sur la thématique du genre est dressé annuellement et offre, à l'aide de statistiques détaillées, une vision d'ensemble de l'évolution de l'égalité de genre au sein de l'institution.

Bonne lecture!

Le Service du greffe, coordinateur du rapport d'activités de l'ULB, 13 septembre 2021.



Annee des citoyennetes numeriques

Véritable actrice dans la compréhension des enjeux sociétaux du numérique, l'Université libre de Bruxelles s'est récemment dotée d'un Plan stratégique et d'un Plan digital qui visent à intégrer les technologies en découlant. En toute logique compte tenu d'une année où l'enseignement à distance était à nouveau de mise, l'année thématique 2020-2021 a été décrétée celle des citoyennetés numériques, toutes disciplines confondues. Les événements, formations et réflexions menés dans ce cadre touchaient à l'enseignement, aux enjeux socio-économiques, à la santé, aux arts, à la culture ainsi qu'à la vie sur les campus.

Déjà incontournable dans nos vies, le numérique est devenu essentiel avec l'explosion de la pandémie de coronavirus. L'ULB l'avait déjà introduit dans ses enseignements, grâce par exemple à l'Université virtuelle (UV) et à ses infrastructures informatiques et audiovisuelles, qu'elle a continué de développer. Ceci a permis, à l'annonce du premier confinement, en mars 2020, d'organiser l'intégralité des cours à distance en moins de 48 heures et de proposer rapidement une série d'accompagnements aux publics étudiants et enseignants en plus de ceux déjà existants. L'Université est en outre partie prenante du certificat Enseigner dans le supérieur avec le numérique et du projet Digit@School, qui vise à accroître les compétences numériques des jeunes en Belgique en les formant directement et en aidant les enseignants à les former. Elle coordonne aussi la Communauté d'apprentissage de l'informatique, un projet européen Erasmus+ d'aide aux enseignants qui dispensent cette matière.

L'institution a par ailleurs développé **SmartCampus**, la première infrastructure d'objets connectés de grande envergure installée sur les campus. Elle a pour but d'améliorer le flux ainsi que l'échange de données entre les applications actuelles en générant de nouvelles synergies entre les membres de la communauté universitaire, les collectivités et les entreprises.



GOUVERNANCE

Suite aux élections des 7 et 8 septembre 2020, **Annemie Schaus** a été élue pour succéder à Yvon Englert en qualité de **Rectrice**. Précédemment, elle a été Doyenne de la Faculté de Droit et de Criminologie, Vice-Rectrice aux relations institutionnelles et aux transferts de connaissance puis Vice-Rectrice à la politique académique. Elle est la seconde femme désignée à ce poste à l'ULB, après Françoise Thys-Clément, première femme à accéder au rectorat d'une université francophone. Annemie Schaus est entrée en fonction, pour quatre ans, à la rentrée académique 2020-2021.

Les grands projets entamés ou en cours durant l'année académique 2019-2020 se sont par ailleurs poursuivis : le **Plan Morpho** de transformation de l'administration, dont découle la nouvelle Cellule bien-être du Département des relations et ressources humaines, qui est au service de l'ensemble du personnel, et le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiants : Cash-e ; le **Plan informatique et digital**, dans le cadre duquel l'ULB a reçu le Corporate IT Award dans la catégorie Impact sociétal du digital, ainsi que le **Plan Climat**, qui sert notamment de guide en matière de projets immobiliers.



1. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES MEMBRES

Président

Pierre Gurdjian

Suppléante :

Karen Asipuela Paredes, Vice-Présidente

> Rectrice

Annemie Schaus

Suppléant : Yvon Englert, Pro-Recteur

> Corps académique

Victor Brunfaut Pierre-Guillaume Méon Barbara Clerbaux Petra James-Krivankova

Suppléance : Jérémie Roland Fabrice Preyat Véronique Boone Nicolas Verschueren Corps scientifique

Esteban Callejas Perez Victor Ooghe

PATGS

Corine Humblet Patrick Di Stefano Lionel Soupart

Suppléance : Marc Vandeur Philippe Kerfs Nathalie Meily Mathieu De Ryckere Délégation étudiante

Karen Asipuela Paredes Lucas Portugaels Morgan Vandegoor Ferdinand Rapin

Suppléance : Wei Hsia Adam Assaoui

Cooptés internes

Anne Weyembergh puis Ramona Coman (à partir du 16 novembre 2020) Bruno André

Cooptés externes

Marie-Pierre Fauconnier Sarah Scaillet Laurent Vrijdaghs

Le **Conseil d'administration** réunit 20 membres effectifs épaulés par des suppléants. Il est présidé par Pierre Gurdjian depuis 2016. Cet organe est essentiellement compétent pour le budget, les infrastructures, les cadres des services et des personnels, les promotions du PATGS, la politique hospitalière, les entités associées et les actions judiciaires. Les travaux menés en son sein nécessitent des lectures, des préparations, des rencontres préalables autour de sujets très variés. Entre septembre 2020 et juillet 2021, le Conseil s'est réuni à 12 reprises. Les discussions ont souvent été longues, plus de trois heures en moyenne, les administrateurs débattant des dossiers avec les Autorités et les porteurs de projets afin de disposer d'une information complète et de prendre des décisions éclairées. Ils marquent de la sorte leur volonté que le Conseil d'administration ne soit pas une simple chambre d'entérinement.

Les membres du Conseil d'administration sont également invités plusieurs fois par an à des **journées de mise au vert** visant à susciter le dialogue et à créer une dynamique de groupe dans un climat de confiance. Ces échanges réflexifs constituent une étape indispensable à l'examen des dossiers lors des réunions formelles. Ces rencontres permettent de débattre des priorités de l'Université : préparation du budget 2021, projets immobiliers, questions hospitalières, etc.



LES DOSSIERS

Parmi les dossiers de **gestion courante** relevant de la compétence du Conseil d'administration, les plus nombreux sont ceux liés au lancement de marchés publics ou aux procédures s'y rapportant, les désignations et nominations au sein d'instances internes ou externes ou encore les questions d'administration, comme l'examen de règlements et de statuts et l'enregistrement des cercles étudiants. Ces travaux reposent sur l'avis des instances consultatives concernées par les matières visées.

Plus spécifiquement, dans le contexte de la deuxième vague de la **crise sanitaire**, l'équipe du Département informatique et celle du Service d'accompagnement aux apprentissages du Département enseignement ont été renforcées en urgence, pour un an, à hauteur de 2 ETP chacune. Du cadre destiné à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants et à la crise sanitaire a également été réparti entre les facultés. Cet **encadrement pédagogique supplémentaire** consiste en la reconduction pour un an du soutien d'urgence aux facultés octroyé en septembre 2019 sous la forme de mandats d'assistants chargés d'exercices ainsi qu'en l'augmentation, à titre conservatoire, pour l'année académique 2020-2021, du cadre du corps scientifique temporaire à concurrence de 5 ETP.

Tout au long de l'année écoulée, le Conseil d'administration a été tenu informé de l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 sur les finances de l'Université. Le fonds de secours de 1,2 million d'euros créé en 2020 n'a rapidement plus été suffisant pour couvrir les dépenses auxquelles l'Université a dû faire face. Elles ont été estimées à 4,2 millions d'euros en 2020.

Des questions immobilières et d'infrastructures, par ailleurs étroitement liées aux dossiers de nature financière, ont également été examinées par le Conseil d'administration. Ainsi, ce dernier a adopté le budget initial de l'institution pour 2021. Il se clôture sur un mali de 65.108 euros mais inclut une série de nouvelles demandes, ponctuelles et récurrentes. En termes de recettes, les variations les plus notables par rapport au budget base, à savoir le budget ajusté 2020 dont tous les éléments ponctuels ont été retirés, concernent la hausse de l'allocation de fonctionnement (+3,131 millions d'euros). Elle découle de l'augmentation de la part de marché de l'ULB par rapport aux autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'indexation ainsi que de l'octroi d'un subside unique et ponctuel de 1,621 million d'euros suite à la crise sanitaire, auquel s'ajoute, toujours suite à la crise, une allocation de 1,625 million d'euros. En ce qui concerne l'organisation des bacheliers à Charleroi, un financement ponctuel pendant trois ans avait été obtenu (200.000 euros par an pour chacun d'entre eux). Après cette période de lancement, les programmes sont intégrés à l'allocation de fonctionnement classique. En 2021, seul un bachelier bénéficie encore de ce subside exceptionnel. Les **dépenses** comprennent les ajustements techniques (6,779 millions d'euros) visant principalement des opérations automatiques découlant par exemple de l'indexation, de contraintes contractuelles ou de décisions prises antérieurement. Les plus marquants se rapportent au fonds de secours Covid (1,625 million d'euros) et à la provision pour le Plan immobilier et les promotions du PATGS (1,5 million d'euros). Le Conseil d'administration a en outre validé une série de nouvelles dépenses, à hauteur de 2,450 millions d'euros. Celles dites récurrentes totalisent 527.000 euros. Elles concernent l'augmentation des cadres du personnel, une nouvelle aide aux Instituts internationaux de physique et de chimie Ernest Solvay, l'Université des enfants à Charleroi, un budget de fonctionnement pour la gestion des Alumni, la location d'espaces de stockage pour l'enseignement à distance et l'augmentation de la contribution à la pension extra-légale des agents contractuels. Les demandes ponctuelles (Plan climat, CIVIS, financement d'une politique de bien-être, système de monitoring des foules, projet Summer School, etc.) s'élèvent à 1,923 million d'euros.



Les **comptes de l'Université pour l'exercice 2020** ont été établis par le Conseil d'administration au mois de juin 2021. Ils se clôturent sur un boni de 9.324.180 euros, alors que le boni du budget ajusté s'élevait à 3.783 euros. Les montants concernés sont ponctuels dans leur grande majorité. En matière de recettes, les postes les plus importants sont ceux relatifs aux allocations de fonctionnement versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces rentrées sont conformes aux prévisions, sauf pour ce qui a trait à la compensation des droits d'inscription réduits, supprimés et non indexés (+750.000 euros) et aux rétrocessions entre établissements visant les enseignements interuniversitaires (+718.000 euros). Les inscriptions pour l'année académique 2019-2020 ont également généré plus de recettes (+601.000 euros) que budgété. Sur le plan des dépenses, un écart entre le budget ajusté et les comptes est constaté en matière de frais de personnel. Cette sous-dépense est largement due au fait qu'une série de recrutements ont eu lieu plus tard que prévu en raison de la crise sanitaire. Les aides sociales directes destinées aux étudiants ont par ailleurs augmenté de 25 % par rapport à 2019. Lors de l'Assemblée plénière du 5 juillet 2021, le boni résultant des comptes a été libéré pour le budget ajusté 2021.

Dans le cadre de la **politique de bien-être et de lutte contre le harcèlement à l'Université**, une méthode pour la mise en œuvre d'audits préalables et multidisciplinaires en vue de l'élaboration d'une politique préventive a été établie et sera progressivement mise en place. Un dispositif institutionnel a également été instauré. Il repose sur une Commission interdisciplinaire pour la politique de bien-être pour l'ensemble de la communauté universitaire, sur le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiants (Cash-e) ainsi que sur la création du Service bien-être étudiants au sein du Département des services à la communauté.

Un second tour pour les élections générales consécutif au scrutin de décembre 2019 devait être organisé pour le Conseil des étudiants. Initialement prévu en mars 2020, il s'est déroulé durant la deuxième quinzaine du mois de février 2021. Dans cette perspective, le Service du greffe a réuni une Task force élections chargée de proposer une solution pour la tenue conjointe d'**élections étudiantes générales et facultaires** au cours de l'année académique 2020-2021. Des scrutins électroniques à distance ont finalement été organisés, ce qui est une première pour des élections de cette ampleur. Ces dernières visaient les sièges de plusieurs élus directs au Conseil des étudiants ainsi que les Conseils facultaires. L'Assemblée plénière a validé les dispositions dérogatoires temporaires au Règlement électoral de l'Université permettant la tenue de ces scrutins. Elle a également marqué son accord pour que les prochaines élections participatives de la fin de l'année 2021 soient organisées via une plateforme de vote électronique à distance.

Parallèlement, la **réflexion sur la participation étudiante**, les **modalités d'élections** des élus au Conseil des étudiants et la composition de ce dernier, entamée en 2019-2020, a continué. Après une dizaine de réunions et un rapport intermédiaire remis en octobre 2020, le Groupe de travail constitué à cette fin a présenté ses recommandations en avril 2021. Entre autres, le nombre de membres du Conseil des étudiants passera à 72 (six par faculté) contre 36 actuellement (deux élus directs + un élu indirect par faculté) et la durée de leur mandat sera maintenue à deux ans. Ils ne seront cependant pas tous renouvelés la même année, ce qui devrait permettre une meilleure continuité de fonctionnement mais aussi une interaction plus forte avec les Bureaux étudiants facultaires. En outre, le quorum d'électeurs sera calculé globalement sur l'ensemble de l'Université et non plus par faculté. Une élection par faculté sera néanmoins maintenue. Le Conseil des étudiants disposera d'une Commission électorale spécifique ainsi que de son propre **Règlement électoral**. Ce dernier a été validé par l'Assemblée plénière de l'Université, qui a également approuvé la révision du Règlement électoral de l'Université, qui ne vise plus que l'élection des représentants des corps académique, scientifique et du PATGS à l'Assemblée plénière, outre qu'il porte aussi sur l'élection rectorale.



Le Groupe de travail sur la participation étudiante s'est également penché sur les **moyens accordés au Conseil des étudiants**. Une nouvelle convention entre l'Université et l'ASBL Gestion des moyens financiers de la délégation étudiante au Conseil d'administration de l'ULB a été signée. Les modalités prévoient la formation des administrateurs de l'ASBL à la gestion, notamment financière, d'une telle structure.

Un Groupe de travail chargé d'examiner une éventuelle révision des **règles** électorales concernant l'**élection rectorale** à l'ULB a par ailleurs commencé à se réunir. Trois problématiques sont au cœur de sa réflexion : l'élargissement potentiel du collège électoral et les critères servant à en délimiter le périmètre, le nombre de tours de scrutin et les conditions d'éligibilité des candidats.

En matière informatique, le **Groupe de travail suites collaboratives intégrées**, instauré par le Conseil des besoins applicatifs, a remis un état des lieux sur le sujet, mettant en évidence les avantages et inconvénients de différentes options. Une consultation des utilisateurs dans les facultés ainsi que des Doyens s'en est suivie. La proposition de migrer, pour les trois ans à venir, la messagerie du personnel encore sur *@ulb.ac.be* vers la messagerie *Microsoft Outlook*, moyennant un certain nombre de garanties, a finalement été approuvée sans réserve. L'enjeu est de simplifier autant que possible l'infrastructure et l'environnement informatiques de sorte à faciliter leur gestion quotidienne. Les alternatives *open source* resteront privilégiées partout où cette option est envisageable. Ainsi, les solutions internes de podcast et de streaming tout comme l'Université virtuelle resteront les piliers de l'e-learning dans les années à venir. Un plan de sortie d'*Office 365* sera également envisagé.

Dans le domaine des infrastructures, le Conseil d'administration a approuvé le protocole d'accord entre la Société d'aménagement urbain (SAU), l'ULB et la VUB relatif au développement des logements étudiants dans le cadre du projet **Usquare.Brussels**. De même, il a soutenu l'installation du nouveau **Data Center** de l'Université dans les locaux du Tri Postal à Charleroi. Des containers seront établis dans les espaces occupés par le Centre multidisciplinaire A6K, que l'ULB sous-louera. Les administrateurs ont en outre été informés de l'état d'avancement du **démantèlement du Shared ICT Services Centre** (SISC) ULB-VUB.

Le Conseil d'administration a par ailleurs validé la Convention collective de travail instaurant un **télétravail structurel**, sur base volontaire, pour le personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé (PATGS) de l'Université. Il est limité à deux jours par semaine au maximum pour les agents à temps plein et à un jour (fractionnable en deux demi-journées) pour ceux à temps partiel.

Cette instance a également entériné la modification du Règlement en matière de propriété, de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle issue de l'ULB en ce qui concerne le mécanisme de répartition des **revenus issus de la valorisation**. Il intègre une mesure évitant toute discrimination entre inventeurs selon que le fruit de leur recherche peut ou non être protégé par des fonds tiers.

Une série de structures liées à l'ULB ont été classées parmi les **entités dites institutionnelles** ou celles dites **stratégiques**, ce qui implique qu'elles établissent un rapport d'activités annuel communiqué pour information au Conseil d'administration de l'Université. L'ASBL Schola, l'ASBL ULB Engagée, l'Ecole de sports de l'ULB, la F9 Languages, ULB-Coopération, l'Association pour le développement des traitements, de la prévention, de la formation et de la recherche en santé mentale à l'ULB – Service de santé mentale à l'ULB et le Centre d'étude et de formation pour l'éducation spécialisée – CEFES se sont soumis à cet exercice.

Les administrateurs ont aussi été informés du bilan de la politique institutionnelle liée à la communauté des **Alumni** et à la coordination de la communication liée au *fundraising*.



2. Travaux du Conseil academique

LES MEMBRES

Rectrice

Annemie Schaus

Pro-Recteur

Yvon Englert

Doyennes et Doyens

de Faculté

Valérie Piette Xavier Luffin Julie Allard Philip Vergauwen Arnaud Destrebecgz Pablo Lhoas

Olivier Markowitch Nicolas Mavroudakis

Frédéric Robert

Suppléance : Justine Lacroix Florence Le Cam Jérôme de Brouwer

Marjorie Gassner

Olivier Klein

Marcelle Rabinowicz

Pierre Meerts Henri Steyaert

Dimitri Gilis

Corps académique

Aude Merlin Pascale Lybaert Alain Boom

Suppléance : Vanessa Frangville

Damien Scalia Amandine Crespy

Michel Tytgat

Carine De Vriese

Corps scientifique

Ramzi Ben Hassen Marie-Laurence Hébert-

Dolbec

Claire Pelgrims

> Présidence d'Entité d'enseignement et de

recherche indépendante des

Pierre Van Antwerpen

Suppléance :

facultés

Catherine Bouland

> PATGS

Gérald Houart Lynda Benammar

Suppléance :

Dominique Lippens

Romy Genin

Claire Dessaer

Simon Lacroix

Délégation étudiante

Caroline Godefroid Sâdik Yenilmez

Anas Soulimani

Melody Alskeif Alenka Ballhausen

Phébé Micheli

Suppléance :

Laura Fraikin Mathieu Govaerts

Amani Al Barajraji

Frédérick Dandler

Le Conseil académique rassemble 26 membres effectifs et est présidé, depuis la rentrée académique 2020-2021, par la Rectrice Annemie Schaus. Il est compétent pour l'enseignement, la formation continue, la recherche, les relations internationales, les nominations et promotions des membres des corps académique et scientifique, la désignation des Vice-Recteurs, etc. Il communique en outre son avis au Conseil d'administration sur le budget et les règlements des personnels de sa compétence. Durant l'année académique 2020-2021, il s'est réuni à 11 reprises pour des sessions d'environ deux heures.



LES DOSSIERS

Une grande partie de l'activité du Conseil académique concerne des dossiers de **gestion courante** comme l'attribution et le renouvellement de mandats dans les corps académique et scientifique. Plus de 3.500 propositions ont ainsi été examinées durant l'année académique 2020-2021. Pour le reste, les dossiers les plus nombreux sont ceux liés à des questions d'administration (règlements, calendriers, ossature des programmes, etc.), aux vacances et avis de cours à pourvoir, aux conventions d'enseignement nationales ou internationales, aux programmes de formation continue et, enfin, ceux visant les désignations et nominations au sein d'instances internes ou externes. Plusieurs dossiers avaient en outre trait à l'enseignement et à la recherche (financement, appels à projets, création de centres de recherche, octroi de bourses, etc.). Ils sont développés plus amplement dans les chapitres ad hoc de ce rapport.

Le Conseil académique a validé la **répartition du cadre alloué au budget initial 2021 entre les facultés**. L'augmentation constante du nombre d'inscriptions a en effet amené les équipes rectorales successives à créer du cadre intérimaire dans le corps scientifique. Parallèlement, les parts de marché de l'ULB ayant augmenté, le Conseil d'administration a décidé de stabiliser une partie de ces personnes et de créer des postes dans les autres corps pour des besoins spécifiques et urgents. La création de ces nouveaux postes ne vise pas à un rééquilibrage entre les facultés mais à tenir compte de l'accroissement du nombre d'étudiants dans chacune d'elles. Au total, toutes facultés confondues, le corps académique est complété de 2,5 ETP, le corps scientifique de 11 ETP et le PATGS de 4 ETP (équivalent niveau 1). S'y ajoutent 1 ETP pour Charleroi (corps académique), 1,5 ETP pour l'enseignement des langues vivantes (corps scientifique) et 1,45 ETP pour la formation des enseignants et les didacticiens des disciplines (corps académique). Un reliquat à répartir sur les trois corps est conservé en réserve.

Le Conseil académique a aussi approuvé la création d'un **Conseil de la formation des enseignants**. Celui-ci vise à fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation initiale et continue des enseignants, à échanger et formaliser les réflexions en vue de remettre des avis à soumettre aux facultés de tutelle, à assurer la bonne gestion des programmes et à animer le réseau par des activités favorisant les interactions avec les acteurs de la formation initiale des enseignants non inclus dans le Conseil comme les maîtres de stage, les hautes écoles partenaires, etc. En outre, afin de soutenir les filières pédagogiques et didactiques, un **Service de formation des enseignants** a été créé. Un budget a également été débloqué pour **augmenter le cadre des didacticiens à temps partiel**. En raison de l'accroissement de leur charge, le Conseil académique a décidé que, pour les disciplines directement connectées aux programmes de l'enseignement obligatoire, ils seront nommés en qualité de chargé de cours temps partiel à raison de 0,40 ETP, dont 0,05 ETP dévolu à la recherche.

Le Conseil académique a par ailleurs reconnu le **statut d'étudiant à besoins spécifiques** aux **femmes enceintes et aux nouveaux parents**. Si des aides leur étaient déjà accordées, les règlements de l'Université n'abordaient pas explicitement ces situations. Avec l'octroi de ce statut, les étudiantes peuvent désormais bénéficier d'aménagements avant et après leur accouchement, en tenant compte de différents facteurs tels que l'état de fatigue important, d'éventuelles complications médicales ou la période d'allaitement. Les jeunes pères sont également concernés.

Cette instance a aussi approuvé le bilan institutionnel 2019-2020 des évaluations de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) ainsi que le rapport sur le dossier d'autoévaluation de l'ULB dans le cadre de la phase pilote du nouveau système d'évaluation externe accompagnant les **démarches qualité** des établissements définies par l'AEQES. Cette autoévaluation vise essentiellement la mission d'enseignement que se donne l'ULB, et ce pour l'ensemble des programmes qu'elle propose.



Dans le contexte de la **crise sanitaire**, le Conseil académique a postposé de deux semaines la date de la remise des notes de la session d'examens du premier quadrimestre 2020-2021, de sorte à laisser aux enseignants qui procèdent aux évaluations à distance davantage de temps pour la correction des épreuves, les encourageant par là à privilégier les questions à développement long ou à livre ouvert plutôt que les questionnaires à choix multiples. Le Conseil académique a également été tenu informé de l'évolution de l'organisation des activités d'enseignement et des évaluations durant l'année académique 2020-2021. Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur dans l'enseignement supérieur, un basculement du code orange (20 % des activités en présentiel) vers le code rouge (suspension des activités en présentiel) puis un retour en code orange a été organisé. Le *testing* salivaire volontaire des étudiants et des membres du personnel de l'ULB qui devaient être présents sur site a pour sa part été proposé à partir du 29 mars 2021.

Le Conseil académique a également validé la modification du **Texte coordonné** des dispositions relatives à la carrière du corps scientifique et du corps académique visant la procédure de promotion aux rangs de professeur et de professeur ordinaire. Ce Texte a de nouveau été adapté suite à la suppression du grade de premier assistant à l'engagement dans le corps académique et à la régularisation des premiers assistants actuels au rang de chargé de cours au 1^{er} octobre 2021.

3. CHANTIERS TRANSVERSAUX

Des dossiers de nature politique ont animé les réunions de l'année académique 2020-2021. Au vu de leur ampleur et des matières couvertes, ils ont été examinés parallèlement par le Conseil académique et le Conseil d'administration.

Ces deux organes ont été tenus informés des résultats d'une **enquête sur les conséquences de la crise sanitaire sur les activités de recherche et le bien-être du corps scientifique** menée en collaboration avec l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Il en ressort que la situation psychologique du corps scientifique – déjà préoccupante avant la pandémie – s'est encore aggravée, comme c'est souvent le cas en temps de crise. La prolongation des mandats et l'aide psychosociale proposées actuellement ne rencontrent pas les besoins sur le terrain. Les Autorités soutiennent les mesures visant à prolonger les contrats et se sont montrées prêtes à travailler de concert avec la délégation du corps scientifique pour trouver d'autres solutions. Une carte blanche synthétisant les résultats de l'enquête dans les trois universités a été diffusée dans la presse. Son objectif était d'interpeller les autorités politiques sur l'urgence de répondre aux problèmes soulevés par ce sondage.

Bon nombre de doctorants ont en effet été mis en grande difficulté suite à la pandémie de Covid-19. Le Conseil d'administration a dès lors mandaté les Autorités de l'Université afin qu'elles activent une aide d'urgence destinée aux assistants et boursiers. Une proposition de la Rectrice Annemie Schaus a en outre été approuvée au mois de septembre 2020. Une aide de 5.000 euros a été octroyée à la majorité des doctorants ayant annoncé un retard de trois mois ou moins dans l'avancement de leur thèse. Ils ont par ailleurs vu leur bourse ou thèse prolongée d'un trimestre. Le coût total de la mesure est estimé à 413.000 euros.



VALEURS ET ENGAGEMENTS

La crise sanitaire, qui a perduré durant toute l'année académique 2020-2021, a poussé l'Université à se mobiliser à de nombreuses reprises. Ainsi, le **Fonds Rosa** a été créé pour venir en aide aux nombreux étudiants que la pandémie a fait basculer dans la précarité. Dans un contexte qui restait difficile, la Rectrice Annemie Schaus, dans une carte blanche publiée dans le magazine Le Vif, a rendu **hommage** au personnel soignant, déploré les salaires dérisoires, la pénibilité de la fonction et le décrochage professionnel. En outre, avec la Rectrice de la VUB, Caroline Pauwels, elle s'est aussi exprimée dans le journal Le Soir sur les libertés publiques en danger, à l'heure du grand festin des banques de données personnelles et de leur croisement.

En outre, fidèle aux principes du libre examen, de la démocratie et de la solidarité, l'ULB a tenu à réaffirmer la nécessité d'un débat sur la condition des personnes sans-papiers en Belgique dans les délais les plus courts. Durant plusieurs mois en effet, plus de 400 personnes sans-papiers se sont installées dans des lieux emblématiques bruxellois, dont des locaux de l'Université. L'ULB a soutenu publiquement les revendications de ces personnes, qui ont entamé une grève de la faim à la fin du mois de mai 2021. Certaines d'entre elles sont installées et travaillent en Belgique depuis de nombreuses Elles demandent que l'on prenne en considération leur situation pour examiner de manière indépendante, cohérente et transparente leurs conditions de régularisation. Les Rectrices et Recteurs des universités francophones du pays se sont alarmés de l'état de santé des grévistes. Ils ont demandé aux autorités politiques d'user de tous les moyens légaux en leur pouvoir pour trouver des solutions, au moins transitoires, à la situation des personnes sanspapiers et, dans le même temps, ont demandé instamment aux grévistes de la faim de mettre un terme à leur action.

En dehors de nos frontières, les atteintes à la liberté académique n'ayant malheureusement pas faibli durant l'année écoulée, l'ULB a poursuivi ses actions en faveur des **chercheurs et des personnes en danger**.



1. FONDS ROSA POUR COMBATTRE LA PRECARITE ETUDIANTE

La crise sanitaire a jeté de nombreuses personnes dans la précarité et, parmi elles, beaucoup d'étudiants qui ne sont plus dans les conditions d'un possible épanouissement à travers leurs études. Depuis le début de la crise, le nombre de ceux ayant fait appel au Service social de l'ULB a augmenté de 25 %.

A l'heure actuelle, un étudiant sur cinq a besoin de l'aide de l'Université pour se nourrir, se loger ou étudier. Le **Fonds Rosa** a été créé afin que cette précarité étudiante ne s'installe pas durablement. Il a été inauguré le 7 mai 2021 par la création d'un jardin aux roses sur le campus du Solbosch, en présence de représentants des étudiants et d'acteurs de l'aide à la communauté universitaire.

Destiné à rouvrir des perspectives positives aux étudiants visés, son objectif est de constituer rapidement un capital suffisamment important pour répondre à leurs besoins fondamentaux et leur permettre ainsi d'aller jusqu'au bout de leur parcours universitaire.

2. Soutien aux chercheurs en danger et aux personnes migrantes

Considérant l'effet bénéfique de la diffusion de motions sur les victimes d'atteintes à la liberté académique, qui expriment régulièrement leur gratitude à l'égard des universités qui les soutiennent, l'Université en a rédigé plusieurs au cours de l'année académique 2020-2021. Ces textes et pétitions ont également un impact sur les pouvoirs en place, notamment par l'intermédiaire de leurs ambassades. Dans ce cadre, un comité de veille sur la liberté académique a été instauré à l'ULB, en collaboration avec Anne Weyembergh, Vice-Rectrice aux relations extérieures.

Les Rectrices Annemie Schaus (ULB) et Caroline Pauwels (VUB) ont décidé, au nom de leur institution, de dénoncer une loi qui pourrait interdire les études de genre en **Roumanie**, estimant que cette dernière, si elle est adoptée, porterait gravement atteinte à la liberté académique, à la liberté de recherche, à l'autonomie des universités et à la liberté d'expression. Les deux Universités ont demandé à la Cour constitutionnelle de Roumanie de déclarer cette loi inconstitutionnelle. Cette prise de position, qui s'inscrit dans un mouvement international de soutien, fait suite à plusieurs déclarations en faveur des études de genre et de la liberté académique. Dans le passé, l'ULB et la VUB ont en effet déjà interpellé les autorités de l'Università degli Studi di Verona (Italie) et le gouvernement hongrois lorsque les études de genre et la liberté académique étaient menacées soit par des organisations de la société civile, soit par des plans éducatifs gouvernementaux.

L'ULB s'est jointe à la VUB pour appeler avec insistance les autorités iraniennes à empêcher l'exécution d'**Ahmadreza Djalali**. Ce scientifique spécialisé en médecine de catastrophe, professeur invité à la VUB, a été arrêté en 2016 lors d'un voyage académique en Iran puis condamné à mort en 2017 pour espionnage, à l'issue d'un procès tout à fait inéquitable. L'ULB et la VUB ont également interpellé le gouvernement belge afin qu'il use de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir rapidement la libération inconditionnelle de ce chercheur. De nombreux organismes de défense des droits humains et de défense des libertés académiques se mobilisent depuis trois ans pour sa libération. L'ULB a, à plusieurs reprises, affiché ses préoccupations les plus vives sur le sort d'Ahmadreza Djalali et sur ses conditions épouvantables de détention et d'interrogatoire. Elle a aussi appelé à manifester en sa faveur. Le personnel a été invité à soutenir le professeur Djalali. Une banderole a été installée sur l'amphithéâtre Janson, juste en face de l'ambassade d'Iran.

L'ULB et la VUB ont manifesté, à plusieurs reprises, tout leur soutien à **Elena Milashina**, journaliste d'investigation russe à la *Novaïa Gazeta*, où elle a repris le flambeau d'Anna Politkovskaïa, sa consœur qui a couvert la deuxième guerre de Tchétchénie pendant sept années, jusqu'à son assassinat



en 2006. Honorée par les deux universités du titre de Docteure Honoris Causa en mai 2019, Elena Milashina a reçu le prix du courage 2020 de **Reporters sans frontières**. A cette occasion, les deux universités lui ont réaffirmé leur soutien indéfectible.

Par ailleurs, **Hamid Babaei** et son épouse **Cobra Parsajoo**, pour lesquels l'ULB s'était mobilisée, ont pu rentrer en Belgique. Hamid Babaei, étudiant iranien poursuivant une thèse de doctorat à l'Université de Liège, avait été condamné, en 2013 en Iran, à six ans d'emprisonnement pour *atteinte* à la sécurité nationale par la communication avec des Etats hostiles, en l'occurrence la Belgique. Le couple était retourné en Iran pour les vacances de juillet 2013, voyage lors duquel Hamid Babaei a été emprisonné. Il a été libéré en août 2019 après six ans d'incarcération dans des conditions particulièrement difficiles.

Ne pouvant constater qu'avec regret que la liberté académique est menacée sur les cinq continents, l'Université continue de témoigner de sa fidélité et de sa solidarité aux collègues des universités avec lesquelles elle est engagée. Dans cet esprit, l'ULB soutient depuis 2016 les collègues de Turquie. Depuis janvier 2021, leur situation s'est encore détériorée. Dès lors, le Conseil académique a approuvé une **motion de soutien concernant l'Université du Bosphore**, où un proche du pouvoir a été parachuté par le gouvernement turc au poste de Président. Cette nomination prive la dernière institution universitaire publique du pays de son autonomie.

L'ULB a également exprimé son soutien ferme et appuyé aux universitaires et chercheurs qui font usage, avec rigueur et professionnalisme, de leur liberté académique pour s'exprimer sur des sujets d'importance majeure et qui participent ainsi à une meilleure connaissance de la Chine dans le monde et en Europe. Ainsi, en réaction à l'annonce de sanctions de l'Union européenne contre quatre officiels chinois, responsables de la conception et de l'implémentation des campagnes d'internement massif et de l'appareil sécuritaire dans la région ouïghoure, Pékin a sanctionné dix ressortissants européens ainsi que neuf individus et quatre entités britanniques pour avoir répandu, avec malveillance, mensonges et désinformation. Les dix-neuf personnes visées sont confrontées à l'interdiction d'entrer en Chine, à Hong Kong et à Macao ; tous les membres de leur famille immédiate sont également concernés. Parmi eux, figurent des chercheurs dont les travaux ont été déterminants dans la connaissance et la compréhension de la crise ouïghoure. Ces mesures s'accompagnent de tentatives d'intimidation et d'insultes à l'encontre d'autres chercheurs européens qui s'expriment librement et en contradiction avec les politiques chinoises actuelles, notamment à Hong Kong et vis-à-vis des Ouïghours ou de Taïwan. Cette situation étant devenue une préoccupation essentielle de l'ensemble de la communauté académique internationale, l'ULB a appelé les universités en Belgique et en Europe à afficher leur solidarité en dénonçant les sanctions imposées à ces collègues.

Plus proche de chez nous, l'ULB a également réagi à l'assassinat, en France, de Samuel Paty, professeur d'histoire lâchement abattu parce qu'il éveillait ses élèves à l'esprit critique. Suite à ce drame, qui touche à des valeurs et des principes de liberté, d'émancipation et de solidarité qui lui sont chers, l'Université a marqué son soutien le plus vif à l'égard de tous les enseignants dans leur tâche, qui devient de plus en plus difficile. Elle les a appelés avec force à ne pas avoir peur et, surtout, à ne pas céder à la menace de la terreur.

Suite à une campagne malveillante menée sur les réseaux sociaux et à des intimidations inacceptables, l'Université a apporté son soutien à **Corinne Torrekens**, spécialiste de l'islam en Belgique et enseignante à l'ULB. Cette campagne visait non seulement cette chercheuse reconnue mais également la légitimité et le caractère scientifique de son travail. A travers elle, c'est l'institution qui accueille ses recherches et ses enseignements qui était visée. L'Université a rappelé qu'elle constituait un espace de production de savoirs, d'engagement et de discussion, où toutes les opinions s'expriment de manière libre, pour autant que cela soit dans le respect des personnes et moyennant un débat contradictoire, digne et juste. L'ULB a également mis en avant le principe de



liberté académique, essentiel afin de permettre à ses chercheurs et enseignants d'exercer leur métier en toute indépendance, sans contrainte autre que le respect de la méthode scientifique, la recherche scrupuleuse de la vérité, la rigueur critique et l'honnêteté intellectuelle.

Pour mémoire, en 2016, l'ULB a lancé un **Fonds de solidarité** permettant de soutenir des chercheurs menacés dans leur pays d'origine, qui ne peuvent plus y exercer leur activité en toute liberté en raison du contenu de leur travail de recherche ou de la libre expression de leurs opinions. Ce Fonds de solidarité alimente des bourses postdoctorales d'un an qui permettent à ces chercheurs de continuer leurs travaux à l'ULB dans un climat de liberté académique. Certains termes du règlement ont été revus durant l'année académique 2020-2021 dans le but d'améliorer le fonctionnement du Fonds suite à l'expérience accumulée avec les personnes y contribuant depuis plusieurs années.

3. RESTITUTION DE RESTES HUMAINS ISSUS DE LA PERIODE COLONIALE

En 2019, l'ULB organisait un colloque sur la question des restes humains issus de la période coloniale conservés au sein des universités. Ils avaient été obtenus dans le contexte d'émergence de nouvelles disciplines scientifiques durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Des corps ou des parties de corps d'habitants des territoires aujourd'hui situés en République démocratique du Congo ont ainsi été acquis et transportés en Belgique par des militaires ou des coloniaux belges avant de rejoindre les collections d'anthropologie des universités.

L'ULB a entamé un processus d'étude de ces *collections* au regard des conventions muséales internationales tout en s'interrogeant sur le devenir de telles pièces, en tenant compte des enjeux scientifiques et juridiques, mais aussi politiques et moraux qu'il implique. Cette réflexion a abouti à la signature d'une convention avec l'Université de Lubumbashi (UNILU) portant sur la restitution de restes humains issus de la période coloniale.

Au-delà de la convention, l'UNILU se propose, avec le concours de l'ULB et d'autres universités partenaires, de mettre en place une plateforme scientifico-académique, pilote de réflexion sur la question de la restitution des biens culturels ainsi que des restes de corps humains conservés dans les musées et institutions européens. Elle aura entre autres pour objectifs d'analyser les discours sur l'opportunité de la restitution des biens culturels à la RD Congo; de valoriser les pratiques existantes et de renforcer les possibilités des institutions muséales, des communautés et des acteurs de la société civile de conserver, valoriser et diffuser les éléments de leur patrimoine; de développer, avec les acteurs venant des deux continents, une réflexion sur la nécessité et la légitimité de la restitution des biens spoliés pendant la période coloniale.

Parallèlement, le Conseil académique de l'ULB a approuvé la création d'un **Comité de pilotage** *Héritage colonial et décolonisations*. Ce dernier poursuit un objectif triple : continuer les initiatives déjà entreprises, stimuler les recherches et les collaborations sur ces problématiques avec d'autres universités, CIVIS en particulier, et soutenir le projet *Décolonisons-nous*, initié par le Service des relations internationales. Il vise à décoloniser la coopération au développement à l'ULB.

Le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations et ULB-coopération ont par ailleurs construit une **visite guidée décoloniale du campus du Solbosch** totalement immersive, sous forme de podcast.



4. AUTRES INITIATIVES SOLIDAIRES

La campagne **#CoronaSolidarité** a été lancée le 18 mars 2020. Plus de 1.670 places de volontariat ont ainsi été activées et une cohorte de volontaires *étudiants santé* a été constituée, mobilisant 794 membres de la communauté universitaire. Cette importante présence sur le terrain a pu soutenir de nombreuses structures. Suite à la deuxième vague de la pandémie à l'automne 2020, la saturation des services hospitaliers et la surcharge de travail pour le personnel sont redevenues une réalité. Une nouvelle campagne a par conséquent été entamée.

La Wallonie a par ailleurs lancé une vaste opération de **dépistage dans les maisons de repos**. Le Biopark Charleroi Brussels South y a participé puisque des étudiants de l'ULB et de l'UMONS ont distribué, quatre jours par semaine, les kits de diagnostic à la centaine de maisons de repos de la région et récolté les échantillons acheminés vers l'ULiège, chargée de les analyser sur sa plateforme.

Lors du premier confinement, le **FabLab Charleroi Métropole** (Fab-C) a soutenu le secteur des soins de santé en fabriquant plus de 9.500 visières. Il a par la suite offert son aide au secteur culturel et artistique en lui proposant d'utiliser le FabLab gratuitement et en offrant un accompagnement dans la réalisation des projets.

Le Fonds Erasme, la Fondation ULB, ULB Engagée et ULB-Coopération se sont associés à *ULB Horizons*, qui gère les legs et dons versés à l'Université, pour lancer le site *Soutenez l'ULB*. Ce dernier rassemble les principaux acteurs qui œuvrent en faveur de l'Université via sa recherche médicale et fondamentale, son enseignement, ses services aux collectivités ou qui parrainent des actions citoyennes et consolident des projets de coopération. ULB Engagée propose en outre une série de fiches et conseils aux étudiants, rassemblés dans une boîte à outils, pour les accompagner dans la création, la gestion et la pérennisation de leurs projets.

Créée en 2014, la **bourse Stéphane Hessel** aide à subsidier des projets citoyens et solidaires initiés par des étudiants de l'ULB. En 2020, le Jury a récompensé cinq projets.

- 1) Atelier Roue Libre: atelier vélo collaboratif qui s'établira sur le campus du Solbosch.
- 2) Law Students With Refugees: projet qui vise à fournir une information juridique de première ligne aux candidats réfugiés concernant leurs droits et propose des permanences juridiques pour les organisations citoyennes dans le secteur de l'aide aux migrants / réfugiés.
- 3) Le QG: lieu d'accueil Queer qui mettra à disposition des jeunes LGBTQIA+ un lieu de socialisation, non-festif et non-nocturne, spécifique aux besoins de cette population.
- 4) MasKIT: ASBL composée d'étudiants et d'anciens étudiants de l'ULB qui a pour but de fournir des masques en kit d'une qualité supérieure, accessibles, et dont les fournisseurs et producteurs sont locaux.
- 5) La Brèche Genepi Belgique: revue d'information et d'analyse critique du monde carcéral.

La plateforme *BoostYourShop*, inaugurée au début de l'année 2021, vise pour sa part à favoriser la transition vers une économie durable, plus solidaire et plus résiliente. Elle est le résultat de trois ans de recherche-action menée en collaboration avec des commerçants bruxellois, des chercheurs et des professionnels de l'accompagnement d'entreprises dans le cadre du projet *Resilient Retail for Brussels*, né à l'initiative de trois partenaires : *Groupe One*, hub.brussels et l'ULB (IGEAT - Faculté des Sciences).



5. VIE DES CAMPUS

Suite à la pandémie de coronavirus, les **proclamations** des diplômés de l'ULB et de la VUB n'ont pas pu se dérouler sur les campus. La Ville de Bruxelles a par conséquent proposé de les organiser sur la **Grand-Place**. Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de l'événement, les diplômés ont été proclamés en extérieur, au mois de septembre 2020, en présence de leurs professeurs et doyens, par cortèges de 200 étudiants maximum étalés sur plusieurs jours. Les cérémonies pouvaient aussi être suivies sur un grand écran et étaient retransmises en streaming.

Avec le **projet Full Access**, coordonné par le Service environnement et mobilité, l'ULB s'est engagée à rendre ses campus plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accès aux parkings des campus leur est garanti, tout comme des places de stationnement leur sont réservées à proximité des bâtiments. La plupart de ceux-ci sont équipés de rampes, de plateformes élévatrices, d'ascenseurs et de sanitaires adaptés tandis que la grande majorité des bibliothèques sont aménagées pour ce public spécifique. Le projet a en outre permis de réaliser un audit en accessibilité physique des trois campus principaux (plus le site Flagey) et de leurs amphithéâtres, d'organiser la formation des équipes du Département des infrastructures et de développer des supports d'information comme la page Web *Accessibilité pour tous et pour toutes*. Elle rassemble l'ensemble des informations utiles à cet égard (plans interactifs avec la localisation des aménagements, etc.).

En 2019, à la suite de la révélation de problèmes majeurs au sein d'une faculté, une enquête approfondie a été menée. Elle a révélé l'existence de comportements harcelants et d'un sentiment d'insécurité ressenti par certains étudiants, qui préféraient souvent garder le silence par manque de confiance dans les dispositifs de signalement existants. Les Autorités, accompagnées des représentants des étudiants, ont réfléchi pendant plusieurs mois à la constitution d'une nouvelle structure capable de mieux lutter contre ces situations de harcèlement. Ce travail a abouti à la création du Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiants : Cash-e. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'information et de prise en charge pour l'ensemble des étudiants. Il est indépendant des Autorités de l'ULB et est piloté par des professionnels de la question. Le centre vient en aide aux étudiants de l'ULB qui se sentent victimes de harcèlement moral ou sexuel, d'intimidation ou de pressions psychologiques en leur offrant écoute et accompagnement, le tout en garantissant l'anonymat des intéressés et la confidentialité des éléments rapportés. Un questionnaire en ligne sur le site de Cash-e permet aux victimes de comportements inadéquats de la part d'un membre du personnel ou d'un autre étudiant d'y déposer un signalement anonyme ou une déclaration confidentielle. L'équipe de Cash-e a été rapidement renforcée grâce au recrutement d'une personne pour la gestion des violences morales faites aux étudiants dans le cadre de leurs études et d'une seconde, spécialisée dans la prise en charge des violences sexuelles.

Le Programme Tutorat de Schola ULB s'est vu décerner le **Prix Reine Paola pour l'enseignement 2020**, qui récompense tous les trois ans des projets pédagogiques innovants donnant un nouvel élan réel et significatif à l'enseignement. Cette distinction reconnait l'engagement de tous les acteurs de l'ASBL, qui vient de fêter ses 30 ans. En 2020, 410 tuteurs se sont mobilisés auprès de 2.500 élèves, en collaboration avec 110 écoles partenaires. Depuis 1989, plus de 35.000 élèves ont été accompagnés par 3.500 étudiants dans ce qui est devenu le plus grand dispositif belge de soutien scolaire.

Le **bâtiment B du campus du Solbosch**, anciennement dénommé E2, a été entièrement rénové. Il abrite désormais un amphithéâtre de 145 places, conçu en prévision de l'accueil des traducteurs et interprètes de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication sur le campus du Solbosch. Cette salle est équipée des dernières technologies, dont cinq cabines d'interprétation et une régie. Elle porte le nom de Roger Lallemand, avocat défenseur de nombreuses causes humanistes. De style Art



déco, l'immeuble a été conçu par Eugène Dhuicque en 1935 dans le cadre d'une grande campagne gouvernementale pour la promotion du sport. Il a ensuite été rehaussé d'une toiture mansardée en 1950, conçue par le même architecte. Le bâtiment est aujourd'hui inscrit à l'inventaire du patrimoine remarquable de la Ville de Bruxelles. Il était jusqu'il y a peu utilisé par ULB Sports. Les salles de gymnastique ne répondaient plus aux normes actuelles et avaient beaucoup souffert d'une utilisation intensive. Le bâtiment a été reconditionné dans son intégralité, en y intégrant toutes les technologies contemporaines, sans en perdre la qualité architecturale d'origine. Il a été optimisé énergétiquement grâce au remplacement de tous les châssis et à l'isolation des toitures plates et des combles ainsi qu'à la mise en conformité de la ventilation et de toutes les installations techniques. L'accès aux personnes à mobilité réduite est par ailleurs garanti.

L'ULB a décroché le label *Healthy Campus* – statut *Platinum* attribué par la Fédération internationale du sport universitaire. Cette reconnaissance récompense les efforts et les initiatives de l'Université pour assurer le bien-être et la santé des membres de la communauté. Les grandes thématiques que l'ULB a remplies pour être certifiée concernent les infrastructures sportives, l'accès à des soins médicaux et des programmes de prévention des maladies, la prise en charge des comportements risqués et des aspects liés à la santé mentale ou encore l'éco-responsabilité dans le domaine de la nutrition et des enjeux liés à l'environnement. Les notions d'égalité de genre, d'accessibilité physique et financière, d'inclusion et de cohésion sociales ont également joué en faveur de l'ULB.

Moins d'un an après le lancement de la *récupérathèque* de la Faculté d'Architecture de l'ULB, un second local, la Fourmilière, a ouvert ses portes sur le site Flagey. La Fourmilière est un magasin collaboratif de matériaux de réemploi, fonctionnant via un système de troc, qui encourage la durabilité et l'échange entre les étudiants. Son objectif est de stimuler l'économie circulaire tout en attirant l'attention sur le coût des études en architecture. Il a aussi pour but de revaloriser les matériaux de seconde main ainsi que de sensibiliser à l'impact environnemental.

Observé pour la première fois sur le campus du Solbosch en 2016, un couple de **faucons pèlerins** a couvé en 2020 sur une très petite corniche, dans le clocher du bâtiment A. L'espace était si étroit que les fauconneaux risquaient de tomber à tout moment. En collaboration avec l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, l'Atelier menuiserie de l'ULB a agrandi le nid afin d'offrir aux faucons un espace plus adapté en vue de leur retour. Cette action est un exemple concret des efforts de conservation de la biodiversité menés par l'ULB sur ses campus.

C'est dans cette optique que l'ULB a rejoint l'action de sensibilisation *En mai, tonte à l'arrêt*. Durant tout le mois, la tonte des pelouses des campus a été suspendue afin de laisser aux premiers pollinisateurs de la saison la joie de profiter de cette floraison d'espèces printanières. Cette action respecte la Charte biodiversité de l'ULB, qui régit la gestion des espaces verts. Ainsi, depuis 2013, l'entretien des campus repose sur l'absence de pesticides, la gestion des espèces invasives, la protection des abeilles sauvages et le développement des toitures végétales.

A la suite de l'appel lancé par le Pôle Santé pour la réalisation d'une **fresque monumentale** sur le thème *Les femmes et la santé* dans le foyer du bâtiment W du campus Erasme, un jury a sélectionné cinq dossiers sur lesquels la communauté universitaire a été invitée à se prononcer. Le projet *Les Géantes*, de Marion Leissen, a été retenu. Diego Herman a pour sa part remporté le concours lui permettant de peindre une autre fresque sur l'une des façades du Centre de langues (bâtiment P du campus du Solbosch). Les deux œuvres ont été inaugurées en septembre 2021.

A l'occasion de la publication du livre *Arnaud Fraiteur, jeune résistant*, le Centre d'action laïque et l'Union des anciens étudiants de l'ULB, en partenariat avec Infrabel, l'ULB, la VUB et la commune d'Ixelles, ont dévoilé, à proximité du pont de l'avenue Fraiteur, une plaque commémorative en



hommage au résistant Arnaud Fraiteur. Etudiant entré dès 1941 dans l'Armée belge des partisans, il est exécuté à 19 ans par les nazis après avoir été torturé au Fort de Breendonk.

Afin de garder une mémoire des mois particuliers que traversent nos sociétés depuis le début de la pandémie de coronavirus, ULB Culture a lancé un appel à projets à la communauté universitaire en vue de rassembler les créations réalisées à cette occasion et de les présenter dans un **Musée temporaire du confinement**. L'exposition, qui s'est ouverte au mois de mars 2021, s'intègre dans l'année thématique des Citoyennetés numériques de l'ULB, qui aborde le numérique sous toutes ses formes et à travers le prisme de toutes les disciplines, dont la culture. De fait, les échanges, le partage mais aussi l'expression artistique se sont fortement numérisés durant cette période. Dans le cadre de cette exposition, deux street-artistes, Hedi Baka et Azed, ont réalisé peu avant les congés de printemps deux **fresques** sur des bâches fixées à des barrières Heras sur l'avenue Paul Héger.

Depuis plusieurs années, le *Festival Inédit* mobilise les différents ateliers culturels de l'ULB et fait découvrir le fruit de leur travail, que ce soit en cinéma, théâtre, chant ou musique. Sa huitième édition, axée sur le thème *Désillusion, émancipation, évasion*, s'est déroulée entièrement en ligne.

6. DIFFERENCE DAY ET DOCTEURE HONORIS CAUSA ULB-VUB

Le *Difference Day 2021* avait pour thème *Women breaking the news* et visait à mettre à l'honneur les femmes journalistes. Dans le cadre de cet événement, organisé le 3 mai 2021, le titre de Docteure Honoris Causa ULB-VUB a été remis à la journaliste d'investigation, historienne et écrivaine biélorusse **Svetlana Alexievitch**, Prix Nobel de littérature en 2015. Engagée dans le mouvement citoyen pacifique actuel contre les répressions d'un régime autoritaire très dur, Svetlana Alexievitch symbolise la résistance de la société civile de Biélorussie, où des Recteurs, professeurs et étudiants ont été renvoyés au cours des derniers mois pour avoir exprimé un regard critique sur le régime. En août 2020, Svetlana Alexievitch est intervenue dans les manifestations contre les élections manipulées par le Président sortant, Alexandre Loukachenko, et l'a exhorté à démissionner. Après avoir été victime de menaces, elle a décidé de partir en Allemagne, avec l'intention de revenir dès que possible en Biélorussie.

Un *Honorary Title* pour la liberté d'expression a quant à lui été décerné à la journaliste et lanceuse d'alerte chinoise **Zhang Zhan**. Cette ancienne avocate a été torturée par la police secrète chinoise et condamnée à quatre ans de prison en décembre 2020 lors d'un procès expéditif auquel ni la presse ni les observateurs internationaux n'ont été autorisés à assister. Elle s'était rendue à Wuhan durant les premiers mois qui ont suivi l'épidémie de coronavirus pour faire un reportage et recueillir des témoignages sur la situation. Elle a été arrêtée et emprisonnée pour avoir *cherché à susciter la discorde et à causer des troubles*. En prison, Zhang Zhan vit dans des conditions épouvantables. Pendant l'épidémie de coronavirus, les journalistes indépendants ont été la première et la seule source d'informations non censurée sur le virus en Chine. Ces journalistes sont soumis à une pression constante de la part des autorités chinoises et sont donc souvent arrêtés. Au moins 47 autres journalistes sont actuellement détenus en Chine pour leurs reportages sur le coronavirus.

Toujours lors du *Difference Day 2021*, la journaliste et réalisatrice syrienne **Waad al-Kateab** a reçu le 16^e prix de la citoyenneté de la Fondation P&V. Son documentaire *For Sama* témoigne du dilemme que représente le fait de quitter un pays en guerre pour vivre et offrir un avenir meilleur à soi et à sa famille.



RECHERCHE

Malgré une année à nouveau profondément marquée par l'épidémie de coronavirus, les activités de recherche menées à l'Université se sont poursuivies durant l'année écoulée. Compte tenu de l'actualité, certaines d'entre elles avaient trait au Covid-19, comme les projets exceptionnels de recherche, soutenus par le FRS-FNRS pour répondre à des questions essentielles sur la pandémie, ou le projet de création d'un Institut des maladies infectieuses, fruit de la collaboration entre l'ULB et l'UAntwerp, qui a notamment pour ambition de développer de nouveaux vaccins. En juillet 2020, l'ARES lançait le Prix exceptionnel « Genre et Covid-19 », qui a pour but de soutenir la recherche sur les effets genrés ou sexués de la pandémie de Covid-19. Deux travaux de l'ULB ont été primés dans la catégorie sciences de la santé.

Des mesures ont par ailleurs été prises par l'ULB pour soutenir au mieux ses chercheurs. Ainsi, un **Fonds institutionnel de la recherche** a été instauré afin de faciliter la gestion et l'attribution des budgets internes de recherche. Un travail approfondi de collecte et de croisement de données, mené par la Cellule doctorat et le Service de statistiques et études prospectives, a en outre été entrepris au sujet des **parcours doctoraux**. Si ses résultats indiquent que le taux d'achèvement au doctorat à l'ULB s'avère généralement conforme, voire supérieur, à celui des universités étrangères, cette étude permettra d'initier un travail de réflexion en vue d'améliorer les conditions du parcours doctoral au sein de l'institution, ce qui est l'un des objectifs du Plan stratégique de l'ULB CAP 2030.



1. Subsides exterieurs

Le gouvernement wallon a approuvé l'octroi de 32 millions d'euros par le SPW Recherche au tout premier projet de recherche du **TRAIL Institute**, **ARIAC** – Applications et Recherche pour une Intelligence Artificielle de Confiance –, dédié à l'intelligence artificielle. Etalé sur six ans, le budget permettra à une soixantaine de chercheurs de travailler sur la création d'outils informatiques. L'objectif est d'offrir un avantage compétitif au tissu industriel wallon dans les domaines de la médecine, des médias, de la mobilité, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de la construction, de la gouvernance et de l'éducation. Le projet ARIAC s'articule autour de cinq *work packages*. L'ULB assure la coordination de plusieurs d'entre eux au travers du *Laboratory of Image Synthesis and Analysis* (LISA) et du *Computer and Decision Engineering* (CoDE-IRIDIA) de l'Ecole polytechnique de Bruxelles.

Parmi les 13 projets exceptionnels de recherche en sciences de la vie et de la santé, en sciences exactes et en sciences humaines et sociales soutenus par le FRS-FNRS pour répondre à des questions essentielles sur la pandémie de coronavirus, six sont portés par des chercheurs de l'ULB. Ils ont été financés jusqu'à 260.000 euros chacun. Ainsi, Arnaud Marchant (Faculté de Médecine) analyse la qualité et la dynamique de la réponse humorale à l'infection par le SARS-CoV-2. Mariane Rooman (Faculté des Sciences) et Fabio Silvio Taccone (Faculté de Médecine) cherchent à comprendre les mécanismes pathogènes à la base de la maladie Covid-19 pour identifier les facteurs de risque associés et concevoir des stratégies thérapeutiques efficaces. Le projet porté par Emanuele Garone (Ecole polytechnique de Bruxelles) vise à définir des politiques intelligentes pour la sélection des individus qui doivent être testés pendant une épidémie. Et pourquoi ne pas éliminer naturellement les virus, dans l'environnement? C'est l'objectif de l'étude menée par François Reniers, Carine Van Lint (Faculté des Sciences) et Anne Op de Beeck (Faculté de Médecine). Andrea Rea (Faculté de Philosophie et Sciences sociales), Catherine Bouland, Yves Coppieters (Ecole de Santé publique) et Jean-Christophe Goffard (Hôpital Erasme) s'interrogent pour leur part sur qui sont les malades de la Covid-19 avec pour objectif de renforcer les politiques de prévention ciblées vers les situations et les populations les plus à risque. Enfin, Glen Magerman, Bram De Rock et Mathias Dewatripont (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) s'intéressent à l'impact de la pandémie sur notre économie.

FED-tWIN est un programme fédéral visant le recrutement, sur cinq ans, de 125 postdoctorants qui seront employés à mi-temps dans une université belge et à mi-temps dans un établissement scientifique fédéral. Les institutions fédérales établissent des *profils FED-tWIN* pour les domaines dans lesquels elles souhaitent recruter. Les universités qui répondent à ces sollicitations sont choisies sur la base d'une lettre d'intention et le choix des candidats est ensuite opéré par des experts extérieurs. Dans le cadre du troisième appel FED-tWIN, l'ULB a obtenu cinq postes sur les 10 réservés aux universités francophones.

2. Institut des maladies infectieuses

L'ULB et l'UAntwerp ont pour ambition de créer un **Institut des maladies infectieuses**, notamment afin de développer de nouveaux vaccins. Le gouvernement fédéral a décidé d'investir 20 millions d'euros dans ce projet d'ampleur au travers duquel l'ULB voit ses compétences en immunologie vaccinale valorisées. Environ 6,5 millions d'euros de l'enveloppe globale sont destinés spécifiquement à l'Université. Le projet se déclinera sous la forme d'un partenariat public-privé. Des investisseurs se sont manifestés pour lui apporter un appui financier équivalent à celui des pouvoirs publics. L'Institut des maladies infectieuses devrait être hébergé dans l'Erasme Medical Center – ancien immeuble Multipharma –, situé à proximité du campus Erasme.



Par ailleurs, dès le début de la crise sanitaire, les universités ont joué un rôle moteur dans le développement de **tests** et ont lancé des initiatives spontanées reposant sur le volontariat pour augmenter la capacité de tests. Deux **plateformes** ont ainsi été hébergées à l'ULB sur les campus de Gosselies et Erasme. Reconnaissant ce savoir-faire, le gouvernement fédéral a décidé de confier l'organisation de plateformes bis à huit universités, chacune étant associée à un laboratoire d'analyses. L'objectif était que chacune d'entre elles atteigne 7.000 tests par jour, sept jours sur sept. A cette fin, une convention a été signée avec l'INAMI et l'Institut de biologie clinique. Une subvention mensuelle de 720.000 euros par plateforme était prévue pour garantir le maintien de l'outil si le nombre de tests réalisés diminuait drastiquement (en cas de difficulté à effectuer les prélèvements ou en raison de la fin de l'épidémie actuelle).

3. CREDITS INTERNES

Afin de simplifier leur gestion, les budgets internes consacrés à la recherche ont été regroupés en une ligne de dépense unique intitulée **Fonds institutionnel de la recherche** (FIR). Les fonds institutionnels, qui s'élèvent à environ 5 millions d'euros chaque année, visent entre autres à encourager les chercheurs à postuler pour des financements extérieurs ou à pallier le manque de financement de certains bailleurs de fonds. Ils se répartissent entre quatre initiatives.

- 1) Actions blanches: instrument de financement permettant de soutenir un chercheur ou une équipe de recherche souhaitant développer une thématique nouvelle et originale pour laquelle il n'est pas possible, comme l'exigent les bailleurs de fonds conventionnels, de présenter un projet détaillé qui identifie des jalons et des objectifs précis. Suite à un appel, trois projets seront sélectionnés par un jury et trois autres tirés au sort. Le budget actuel permet de procéder à deux appels, en 2021 et en 2022. La procédure sera ensuite évaluée.
- 2) Soutien aux demandes extérieures : programme préexistant désormais formalisé qui est destiné à encourager les demandes de financement auprès de bailleurs de fonds externes (FRS-FNRS, Commission européenne, etc.). Un budget sera octroyé aux porteurs des projets les mieux classés dans certains appels mais néanmoins rejetés de manière à les préparer au mieux à une nouvelle candidature dans les années à venir.
- 3) **Soutien au doctorat** : il s'agit également d'un outil préexistant. Il vise à stimuler la recherche doctorale en offrant des bourses d'une année (*seed money*) permettant aux chercheurs retenus de démarrer une thèse de doctorat et d'augmenter ainsi leur chance d'obtenir un financement pour la poursuite de leur thèse. Sept candidats ont été retenus en 2021.
- 4) **Soutien aux projets stratégiques**: ce programme a pour objectif d'encourager des initiatives qui ne s'inscrivent pas dans des thématiques définies a priori mais qui ouvrent de nouvelles opportunités pour le futur de la recherche à l'Université. L'appel est ouvert à des groupes de chercheurs ou à des entités (laboratoires de recherche, instituts, etc.) motivés à participer à un réseau, à développer une collaboration, à structurer des activités de recherche ou à donner de la visibilité à des projets jugés stratégiques pour l'ULB.

Le **Fonds d'encouragement à la recherche** a été mis en place par l'ULB afin de financer les besoins en équipement et de fonctionnement de projets de recherche que les facultés ne parviennent pas à prendre en charge sur leurs crédits. En 2020-2021, le Conseil académique, suivant l'avis favorable du Conseil de la recherche, a attribué près de 1,07 million d'euros répartis entre 31 projets introduits par 11 facultés et entités.



Les **crédits mini-ARC** ont pour but principal la réalisation de thèses de doctorat dans le domaine des sciences humaines et sociales. Trois catégories de bourses existent : *seed money, candidats* et *projets.* Le Conseil académique a octroyé six bourses candidats, trois bourses projets et trois bourses *seed money.* Si des fonds provenant du budget 2021 du programme actions blanches sont disponibles en septembre 2021, une bourse mini-ARC projet supplémentaire sera octroyée.

4. STRUCTURES DE RECHERCHE

Afin de faciliter le travail et la collaboration de ses chercheurs, l'ULB a décidé, en 2017, de structurer ses **plateformes de services**. Une Commission de coordination des plateformes a été constituée pour se prononcer sur les stratégies de financement à développer. La mise à disposition d'un équipement ou d'un savoir-faire exceptionnel, utile à un nombre important de chercheurs provenant de différentes entités de l'institution, représente l'un des critères de sélection fondamentaux. Durant l'année écoulée, 444.000 euros ont été octroyés à douze d'entre elles.

Dans le cadre de la semaine belge de l'intelligence artificielle, l'ULB, la VUB et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont annoncé le lancement de l'Institut d'intelligence artificielle pour le bien commun : FARI. Cette structure unique, qui a reçu la visite de la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, et du Premier Ministre Alexander De Croo, vise à rassembler plus de 300 chercheurs autour de projets pouvant bénéficier à l'intérêt général. L'institut encouragera la recherche sur une intelligence artificielle fiable, transparente et explicable. Il aura également pour objectif d'aider la Région de Bruxelles-Capitale et ses habitants à relever certains des défis auxquels ils sont confrontés dans divers domaines (transport, développement durable, services de santé, consultations civiques sur l'intelligence artificielle, etc.). L'institut vise à créer un pont entre les experts, les citoyens, les entreprises et les organisations locales. Il disposera de trois pôles : un pôle de recherche et d'innovation, un groupe de réflexion sur l'intelligence artificielle, les données et la société ainsi qu'un pôle de test et d'expérience de l'intelligence artificielle.

Afin de renforcer leurs collaborations dans le domaine de la recherche, l'ULB et la VUB ont créé des *joint research groups*. Par le biais de ces structures, reconnues pour quatre ans renouvelables, les équipes peuvent bénéficier de plateformes d'analyse ou encore tenter d'obtenir des financements extérieurs grâce à une visibilité accrue. BRITE - *BRussels Institute for Thermal-fluid systems and clean Energy* a vu le jour durant l'année académique 2020-2021.

Huit centres interfacultaires ont par ailleurs bénéficié d'un crédit de 405.964 euros.

L'ULB a intégré l'**Observatoire du SIDA et des sexualités**, antérieurement hébergé à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Créé en 2001, l'Observatoire est un centre de recherche qui propose un éclairage novateur, du point de vue des sciences humaines et sociales, sur les questions relatives aux sexualités et aux IST / VIH dans le cadre de la promotion de la santé sexuelle. Il dispose d'un statut particulier dans le paysage francophone belge puisqu'il allie recherches en sciences sociales et engagement dans la société sous forme d'appui méthodologique et scientifique aux acteurs de terrain. Il joue aussi un rôle de coordination de la planification de toutes les stratégies de prévention en santé sexuelle en Région wallonne et en Région bruxelloise.

L'Association of ERC Grantees, dont le siège est à l'ULB, a été lancée à l'occasion des *European Research & Innovation Days*, en présence notamment du Président du Conseil européen de la recherche, Jean-Pierre Bourguignon. Présidée par Axel Cleeremans (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education et Directeur de l'ULB Neuroscience Institute), l'association vise les échanges entre scientifiques, la communication, notamment vers les décideurs, et la promotion d'une recherche *bottom-up* d'excellence en Europe.



En décembre 2000, Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele et Paul Magnette créaient le Centre d'étude de la vie politique (**CEVIPOL**) avec pour objectif principal d'analyser et de comprendre la vie politique en Belgique et en Europe. Le CEVIPOL, qui fête ses vingt ans, compte actuellement plus de 60 membres effectifs, dont 38 collaborateurs scientifiques. Depuis sa création, il a pris une dimension internationale se traduisant tant par des publications dans des revues et maisons d'édition de haut niveau que par les terrains de recherche abordés (Union européenne, Amérique latine, Russie, Caucase, Balkans, Asie) et la composition de ses membres (une quinzaine de nationalités représentées). Il souhaite fédérer les compétences de ses différents membres autour de thématiques transversales. La pluralité des approches théoriques, empiriques et méthodologiques nourrit en outre une ambition résolument comparative.

5. Prix et distinctions scientifiques

Les membres de la communauté universitaire sont régulièrement distingués par des **prix** ou la reconnaissance de leurs pairs au travers de **désignations prestigieuses**, qui traduisent la diversité des activités de recherche de l'ULB. Une liste non exhaustive est ici proposée.

- 1) Des chercheurs de l'ULB ont décroché de nouveaux ERC Starting Grants du Conseil européen de la recherche : **Nele Wynants** (Faculté de Lettres, Traduction et Communication) pour son projet SCIFAIR sur le rôle des forains dans la transmission et la popularisation des sciences et techniques lors de foires en Europe de l'Ouest, entre 1850 et 1914 ; **Paula Gobbi** (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) pour son projet IDED visant à comprendre les implications des interconnexions entre héritage et démographie sur le processus de développement économique ; **Olivia Angé** (Faculté de Philosophie et Sciences sociales) pour son projet Seedsvalues, qui s'intéresse aux valeurs éthiques qui incitent les cultivateurs à entretenir l'agrobiodiversité (Pérou, Mexique et Laos) ; **Stijn Van Petegem** (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education) pour son projet SAFE-SORRY s'intéressant à la parentalité surprotectrice parents hélicoptères.
- 2) Benoît Bayenet, professeur à la Faculté de Philosophie et de Sciences sociales et membre du DULBEA (Département d'Economie Appliquée de l'ULB), succède à Robert Tollet pour présider le Conseil central de l'Economie. Grâce à cette nomination, Benoit Bayenet concrétise la vocation du DULBEA d'associer recherche économique avancée et implication directe dans la vie socio-économique.
- 3) Le Prix Francqui-Collen 2020 a été attribué à **Cédric Blanpain** pour sa recherche fondamentale dans les domaines du cancer et de la biologie des cellules souches. Ce Prix particulièrement prestigieux est parfois appelé le Nobel belge. Cédric Blanpain est le 25^e chercheur de l'ULB à le recevoir. Professeur ordinaire en Faculté de Médecine, il est Directeur du Laboratoire des cellules souches et du cancer et trois fois lauréat d'un ERC Grant du Conseil européen de la recherche. Il a créé, en 2018, la spin-off Chromacure SA, qui développe de nouveaux médicaments anti-cancéreux.
- 4) Emmanuelle Danblon (Faculté de Lettres, Traduction et Communication) et Estelle Cantillon (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) sont entrées à l'Académie royale de Belgique, respectivement dans la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et celle de technologie et société.
- 5) Le Prix pour la catégorie Cancer du sein des *Giants of Cancer Care ® 2020* a été attribué à **Martine Piccart**, Directrice de la recherche scientifique de l'Institut Jules Bordet. Ce



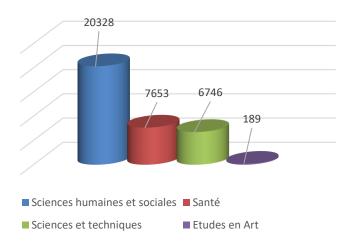
- programme honore chaque année 15 leaders de renommée mondiale ayant obtenu des succès marquants dans le domaine de l'oncologie.
- 6) **Xavier Luffin** (Faculté de Lettres, Traduction et Communication) est le lauréat du Grand Prix de traduction d'Arles pour le roman *Les Jango*, d'Abdelaziz Baraka Sakin, traduit de l'arabe du Soudan. Ce texte a également reçu le Prix du roman arabe. Le jury a souligné l'excellente traduction du livre.
- 7) Le Prix Education de l'Administration générale de l'enseignement a été décerné à **Benjamin Hugo**, diplômé en sciences de l'éducation, pour son mémoire *Pratiques et conceptions de l'évaluation formative dans l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*.
- 8) Le Prix Generet pour les Maladies rares a été décerné à **Pierre Vanderhaeghen** (Faculté de Médecine) pour ses travaux de recherche consacrés au développement cérébral et à ses anomalies. Ce Prix prestigieux, géré par la Fondation Roi Baudouin, est doté d'un montant d'un million d'euros. Le Fonds Generet a l'ambition de faire de la Belgique un pôle international de la recherche sur les maladies rares.
- 9) Créé pour encourager la recherche fondamentale sur la sclérose en plaques, le Fonds Charcot a sélectionné ses dix lauréats pour l'obtention d'une bourse, dont l'équipe de Stanislas Goriely, Muriel Moser et Isabel Vogel (Faculté des Sciences). Leur projet vise à rétablir l'équilibre entre les mécanismes de régulation et les réponses inflammatoires dirigées contre soi.
- 10) Le film documentaire *Palladio* a été sacré *Meilleur documentaire en Architecture* et a reçu la mention spéciale du jury au *Master of Art film festival 2020* de Sofia (Bulgarie). *Palladio* a été coécrit par **Gregorio Carboni Maestri**, assistant en projet d'architecture à la Faculté d'Architecture La Cambre Horta.
- 11) **Léonore Lebouteiller** (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) a reçu le Prix Philippe Maystadt, catégorie master, pour son mémoire *Cadeau empoisonné?* Analyse de l'impact du décret Paysage sur le succès des étudiants à l'université.
- 12) Chaque année, les HERA Awards, décernés par la Fondation pour les générations futures, récompensent des mémoires de master et des thèses de doctorat qui se distinguent par leur démarche systémique et leur valeur sociétale ajoutée. Quatre diplômés de l'ULB ont été récompensés en 2021 : **Théo De Schutter** (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) a reçu l'HERA Award Sustainable Finance ; **Lara Vanderstichelen** (Faculté des Sciences) a reçu l'HERA Award Sustainable Food Systems ; **Fanny Brunin** (Ecole de Santé publique) a reçu l'HERA Award Sustainable Health et **Maxime Schurmans** (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management) a reçu l'HERA Award Sustainable IT.
- 13) Lors du Congrès conjoint des Associations francophones de science politique et de l'Association belge francophone de science politique, **Marco Ognibene** (Faculté de Philosophie et Sciences sociales) a décroché le Prix du *meilleur papier* pour son article *The bifurcated effect of perceived injustice on political violence justification : A mediation model* et **Ahmed Hamila** (membre de l'Atelier Genre(s) et Sexualités(s) et de STRIGES), le Prix Xavier Mabille pour sa thèse *Sortir du placard, entrer en Europe : la fabrique des « réfugiés LGBTI » en Belgique, en France et au Royaume-Uni*, défendue en cotutelle à l'ULB et à l'Université de Montréal.



- 14) **Benoît Frydman** (Faculté de Droit et de Criminologie) s'est vu remettre les insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université d'Aix-Marseille. La même distinction lui sera attribuée le 15 octobre 2021 par l'Université de Genève.
- 15) **Charlotte Minsart**, docteure en sciences biomédicales et pharmaceutiques, a remporté le Prix du public et termine troisième au classement du jury de la finale belge de *Ma thèse en 180 secondes*.
- 16) Léo Cotteleer, doctorant à l'Ecole polytechnique de Bruxelles et Sarah Joiret, diplômée en sciences spatiales à l'ULiège et membre de l'Agence spatiale européenne, ont créé un compte Instagram Easyspacy de vulgarisation scientifique récompensé par un Prix Wernaers du FRS-FNRS.

ENSEIGNEMENT

34.916 étudiants dans 4 secteurs d'études



Durant l'année académique 2020-2021, l'Université a tout mis en œuvre pour assurer ses enseignements et préserver le parcours de formation des étudiants malgré les restrictions dues à la crise sanitaire. Ses efforts ont été récompensés par un Corporate IT Award dans la catégorie Impact sociétal du digital. Ce prix était décerné pour la première fois à une université. En quelques semaines, l'ULB a basculé 3.500 cours en mode digital, déployé une plateforme pour les examens à distance et mis sur pied un call center pour les étudiants. La Cellule d'appui pédagogique et les conseillers pédagogiques en faculté ont œuvré pour accompagner les enseignants dans leur migration vers un enseignement à distance. Equipes pédagogiques et informatiques ont collaboré efficacement, au bénéfice de toute l'institution.

Dans ce contexte sanitaire difficile, les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont constaté que la multiplication des demandes d'habilitations pour de nouvelles formations, alors qu'il n'y a pas de financement correspondant, pénalise tout l'enseignement supérieur. Considérant que reprendre la course aux habilitations serait contreproductif et particulièrement néfaste, les universités se sont dès lors solidairement engagées à ne participer à aucune demande pour 2022-2023.



1. Une deuxieme année avec la pandemie

Suite à la seconde vague de la **crise sanitaire**, conformément au protocole en vigueur dans l'enseignement supérieur, l'Université a dû fonctionner en code orange – 20 % des étudiants autorisés sur les campus – à partir de la mi-octobre 2020, sauf pour ceux de BA1, qui restaient en code jaune et ont pu continuer à fréquenter les campus de sorte à poursuivre leur intégration à l'Université dans les meilleures conditions possibles. Pour les autres, les cours théoriques ne se donnaient plus qu'à distance. Quelques semaines plus tard, le code rouge a dû être enclenché, faisant à nouveau basculer, comme au printemps 2020, l'ensemble des enseignements à distance, y compris ceux de BA1. C'est en tenant compte des restrictions sanitaires et des prescriptions en matière de limitation des effectifs qui en découlent que le Groupe de travail examens a défini les modalités de la session de janvier 2021. Les évaluations en présentiel ont été privilégiées pour les épreuves l'exigeant d'un point de vue pédagogique ainsi que pour les étudiants de bloc 1 et de bloc 2. In fine, 20 à 30 % des épreuves se sont déroulées de cette manière.

Suite à une **enquête** adressée aux étudiants de l'ULB durant le premier confinement en vue de disposer d'une image des **conditions d'apprentissage** au cours de cette période inédite, il est ressorti que les préoccupations majeures des étudiants concernaient les activités d'étude, les aspects psycho-sociaux ainsi que les conditions d'étude. Les difficultés rencontrées étant identifiées, l'ULB a mis en place des dispositifs complémentaires afin d'y remédier.

Ainsi, une série d'outils d'aide à la réussite des étudiants ont été développés : une préparation au blocus à distance avec les référents aux apprentissages facultaires sous forme d'ateliers hebdomadaires (conseils pour gérer son planning, se motiver, mémoriser de grandes quantités, etc.); une semaine de blocus assisté virtuel qui proposait un appui pédagogique, méthodologique et disciplinaire ; un coaching personnalisé pour les cours en distanciel ; un guide pour se préparer aux examens en ligne ; des outils d'accompagnements liés aux technologies.

L'ULB a également proposé à ses étudiants des **ordinateurs portables de seconde main** de qualité à un prix concurrentiel. Ils étaient réservés à ceux qui bénéficient d'une aide financière du Service social étudiant. Sous certaines conditions, les machines étaient mises gratuitement à disposition. En complément des places disponibles dans certains espaces des bibliothèques, plusieurs amphithéâtres et restaurants ont été transformés en **salles d'étude**. Nombre d'autres initiatives ont par ailleurs été prises dans les facultés et les bibliothèques.

L'enquête ayant par ailleurs révélé que, durant le premier confinement, les étudiants se sont sentis isolés, stressés et moins motivés que d'habitude, une équipe *Teams* a été mise en place. Elle permettait aux étudiants de se retrouver à distance lors de leurs moments d'étude. Des outils ont aussi été mis à disposition pour leur apprendre à gérer leur **stress**. ULB Sports a pour sa part organisé des sessions de *Sport at Home* pour se défouler et garder la forme.

En prévision de la rentrée académique 2021-2022, annoncée au mois de juin 2021 en mode 100 % présentiel, priorité sera donnée à toute activité permettant de stimuler le lien social. En effet, il est indispensable pour les étudiants de bloc 1 et de bloc 2 de disposer de la possibilité de tisser des liens en début d'année. Si la situation sanitaire venait à nouveau à se détériorer à l'aube de l'hiver, cette approche leur permettrait de *tenir le coup* et, le cas échéant, d'organiser le travail de manière solidaire en cas de retour forcé au distanciel.

En outre, la Journée de l'enseignement du 15 octobre 2021 sera consacrée aux **pratiques d'enseignement post-Covid**. Elle permettra d'échanger sur les bonnes pratiques expérimentées pendant la crise sanitaire. Ce travail de réflexion se poursuivra tout au long de l'année, tant au niveau central que dans les facultés.



2. CIVIS

L'ULB fait partie des huit universités fondatrices de l'**Alliance CIVIS**, créée en octobre 2019. Elle est engagée financièrement, pour trois ans, via le programme Erasmus+ pour le volet enseignement, et Horizon 2020, un fonds européen, pour le volet recherche. Encore en phase de démarrage, le projet est pourtant déjà à mi-parcours de sa première échéance (octobre 2022).

Les principaux **défis** auxquels CIVIS entend faire face sont nombreux : augmentation des effectifs étudiants, multiplication des domaines, des matières et des formations, stagnation des niveaux de financement ou encore développement d'un climat de concurrence mondialisée.

L'ULB peut se targuer d'être pionnière en matière d'intégration à une alliance européenne. Première université francophone à avoir rejoint une structure de ce type, ce statut lui vaut une attention particulière de la part de la Commission européenne. Le financement qu'elle lui a accordé initialement pour trois ans doit être considéré comme un crédit d'impulsion même si un nouvel appel pour prolonger le subside au-delà des trois ans sera lancé. La structure est destinée à perdurer à long terme. Son objectif est de créer un **campus interuniversitaire européen** qui privilégie le caractère inclusif de l'enseignement, l'innovation, le multilinguisme et le multiculturalisme, et ce dans une approche *bottom-up*.

D'un point de vue stratégique, CIVIS, moteur d'innovation majeur, est vouée à occuper une place centrale mais non exclusive dans le développement de l'ULB. A cet égard, la convergence entre les objectifs de CIVIS et ceux du Plan stratégique Cap 2030 est totale. Les **opportunités** qu'offre CIVIS en matière d'enseignement (cours partagés, mobilité virtuelle, programmes conjoints longs ou courts, diplômes conjoints CIVIS, création d'un campus européen, etc.) et de recherche (thèses en cotutelle, thèses européennes CIVIS, partage d'infrastructures et d'équipements, consortiums pour des appels à projets etc.) sont nombreuses, sans oublier la mobilité du personnel et les échanges d'expérience.

En décembre 2020, la Commission européenne a approuvé la demande d'intégration de l'**Université de Glasgow** dans l'alliance d'universités CIVIS, en tant que partenaire associé. Cette université rejoint une alliance qui rassemble l'ULB, Aix-Marseille Université, l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, l'Université de Bucarest, l'Université Autonome de Madrid, l'Université de Rome La Sapienza, l'Université de Stockholm et l'Université de Tübingen. Avec l'Université de Glasgow, CIVIS rassemble désormais une communauté universitaire d'environ 450.000 étudiants et 65.000 membres du personnel – dont plus de 30.000 universitaires et chercheurs – dont l'expertise, les connaissances et les valeurs partagées renforceront non seulement le rôle de CIVIS dans le façonnement de l'avenir de l'enseignement supérieur, mais permettront également de relever des défis sociétaux essentiels.

Le projet **RIS4CIVIS**, la stratégie de recherche et d'innovation de CIVIS, a été lancé en janvier 2021. D'une durée de trois ans, il s'est vu attribuer un budget de deux millions d'euros par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 SWAFS : *Science with and for Society*. Au travers d'une stratégie de recherche et d'innovation à long terme, RIS4CIVIS permettra aux membres de CIVIS et à d'autres universités européennes de mettre en commun leur expertise et de poser les premiers jalons pour la résolution des grands défis du XXI^e siècle. Les connaissances acquises dans le cadre des activités qui seront menées alimenteront le développement continu de la recherche de CIVIS. Des feuilles de route, des évaluations comparatives, la recherche de consensus et des études de cas seront transformées en un *modèle de transformation institutionnelle CIVIS*. Il servira de référence à d'autres universités européennes souhaitant s'engager dans une coopération en matière de recherche et d'innovation ainsi qu'à la Commission européenne pour la conception de ses futurs programmes et politiques.



Le premier appel **CIVIS3i** pour 32 bourses postdoctorales a par ailleurs été lancé auprès des chercheurs de tous les domaines académiques. Le projet, intitulé *The CIVIS Alliance Programme for International, Interdisciplinary, Intersectoral Research and Training for Experienced Researchers*, vise à attirer des scientifiques talentueux du monde entier au sein de CIVIS, en proposant un environnement favorable pour mener une recherche d'excellence, une formation adaptée aux besoins des chercheurs et un accompagnement dans leur carrière.

Les **Journées CIVIS** sont le principal événement annuel de l'Alliance. A cette occasion, étudiants, personnel universitaire, société civile, innovateurs, décideurs politiques et représentants locaux de toute l'Europe se réunissent pour se rencontrer, discuter et faire équipe afin de trouver des solutions innovantes aux défis sociétaux qui se présentent. Au vu du contexte sanitaire, cet événement s'est déroulé virtuellement les 9 et 10 novembre 2020. Il était centré sur un enseignement plus vert, avec un accent sur la mobilité verte, la transdisciplinarité dans l'enseignement supérieur et la transformation numérique. Un **hackathon** destiné aux étudiants de l'Alliance a été organisé durant les Journées CIVIS. Durant 24 heures, ils ont été invités, par équipe de cinq, à réfléchir, échanger des idées, développer un projet et présenter leur solution pour contribuer à façonner le paysage de l'enseignement supérieur de manière plus durable.

CIVIS a lancé trois **nouvelles formations** courtes en sciences humaines et sociales, dispensées totalement en anglais : *Modernismes en transit : dialogues et croisements ; L'archéologie urbaine au XX^e siècle* et *Les langues en Europe et leurs diachronies*. Ces programmes sont destinés aux étudiants de ses universités membres. Une nouvelle **Summer School CIVIS** : Citoyenneté européenne et argumentation rhétorique a également été ouverte. Le thème de 2021 était le changement climatique. Le 1^{er} octobre 2020, l'ULB, l'Université de Rome La Sapienza et l'Université de Bucarest ont par ailleurs lancé un **webinaire** sur la contribution du patrimoine culturel au développement durable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Enfin, une série d'**ateliers** destinés aux membres du corps académique, toutes disciplines confondues, qui souhaitent partager leur expertise en matière d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement supérieur et stimuler l'innovation pédagogique ont par ailleurs été initiés à partir du mois de mars 2021.

3. MA PREMIERE ANNEE SUR MESURE

Un projet d'aide à la réussite a été initié durant cette année académique 2020-2021. Intitulé *Ma première année sur mesure*, il vise à mieux accompagner les étudiants primo-arrivants lors de leur cursus et à rendre l'Université plus inclusive. Il repose sur un triple constat : l'aide ne peut être totalement adéquate et utile sans un diagnostic des lacunes de l'étudiant ; suivre des remédiations en plus d'un horaire complet génère une surcharge contre-productive pour un étudiant en difficulté ; l'échec nuit à la réorientation et à la confiance en soi.

L'initiative trouve son inspiration à la fois dans le projet *Passeports pour le bac* initié il y a environ 10 ans par l'UNamur et dans l'article 151 du Décret Paysage, qui permet aux autorités académiques d'accorder, sous conditions, des dérogations sur l'organisation des études de certains étudiants. *Passeports pour le bac* consiste à proposer aux étudiants de passer, durant les premières semaines de l'année académique, un **test diagnostique** visant à évaluer leur niveau individuellement et par rapport à leurs pairs. Un programme de remédiation est ensuite proposé à ceux qui présentent des lacunes.

La spécificité de *Ma première année sur mesure* consiste à assortir la **remédiation** de la possibilité d'opter pour un **allègement** de cursus (maximum 30 ECTS ; les étudiant pouvant choisir d'étaler leur



BA1 sur deux ans), permettant ainsi aux étudiants de suivre plus efficacement leur programme d'aide à la réussite. Ils bénéficieront en outre d'une offre élargie de modules préparatoires, principalement dispensés par l'EPFC, reprenant des prérequis du secondaire.

La collaboration avec le Service d'accompagnement aux apprentissages (SAA) sera sollicitée pour ce qui a trait à la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur tandis que celle du Centre de méthodologie universitaire et de didactique du français (CMU) sera utile pour ce qui relève des compétences langagières. InfOR-Etudes sera mis à contribution pour les aspects d'orientation. L'engagement de **conseillers académiques** complète les ressources mises à disposition du projet.

4. COLLABORATIONS ULB-VUB

Usquare.brussels, le programme de redéploiement de l'ancienne caserne Fritz Toussaint à Ixelles, a franchi une étape importante car la Région de Bruxelles-Capitale a délivré les permis d'urbanisme pour la première opération de rénovation des bâtiments emblématiques du site. Ils visent la reconversion de l'ancien manège en une halle axée sur l'alimentation durable et la réaffectation en équipements universitaires et en logements pour chercheurs des bâtiments situés sur le boulevard Général Jacques.

Le site compte 3,85 hectares et héberge 22 bâtiments pour un total de 56.500 m². Il appartient à la Région de Bruxelles-Capitale, qui l'a racheté à l'Etat fédéral en 2018. Le gouvernement régional bruxellois a chargé la Société d'aménagement urbain (SAU) de piloter la reconversion de l'ancienne caserne. Cette dernière est à l'initiative de l'actuelle occupation transitoire du site, baptisée *See U,* inaugurée en 2019. Avec ses 30.000 m² et sa centaine d'occupants, il s'agit de la plus grande occupation temporaire de Belgique, récompensée fin 2020 par un *Visit.brussels Award*. Elle comprend notamment des FabLabs communs ULB-VUB, des locaux de cours temporaires ou encore un cinéma, le *Kinograph.* Le bilan de l'initiative étant particulièrement positif, la SAU a décidé de la poursuivre en créant la fonction de régisseur de quartier et en prolongeant la formule jusqu'à la fin mars 2022.

Le projet Usquare bénéficie d'un important soutien financier du Fonds européen de développement régional (**FEDER**), qui complète les budgets libérés par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'ULB et la VUB. La Région leur a en outre cédé, par le biais d'une emphytéose à titre gratuit d'une durée de 50 ans, les six bâtiments qui constitueront la partie universitaire et académique de l'ancienne caserne. La signature de l'acte au profit de l'ULB et de la VUB, en janvier 2021, était un moment symbolique entre la Région de Bruxelles-Capitale et les deux universités. Elle permettra à ces dernières de rénover, restaurer, transformer et réaffecter les lieux.

Les travaux contribueront à la mise en valeur du patrimoine du site et à la mise en œuvre d'une stratégie d'économie circulaire. L'ambition de la Région bruxelloise est de proposer un quartier multifonctionnel exemplaire au niveau technique (économie circulaire, performance énergétique, patrimoine, etc.) mais aussi au niveau du vivre ensemble. Le site sera ouvert sur la ville et reconnecté avec les quartiers voisins. A cette fin, de l'habitat familial y sera développé. Environ 480 logements étudiants y seront également construits. Les universités gèreront la mise en location de ces kots à un tarif socialement abordable. Un marché public portant sur quatre bâtiments a été lancé à cette fin. Outre les chambres, des espaces communs polyvalents, du stationnement vélos, une laverie, des commerces et un pôle auditoires, où le cinéma de quartier actuel, le *Kinograph*, poursuivra ses activités, seront construits. De même, de l'agriculture urbaine est prévue sur la toiture des quatre bâtiments. Enfin, 18.000 m² d'espaces publics conviviaux, dont un espace vert, seront créés. Le Pôle universitaire qui y sera développé disposera d'un centre de recherche international, d'un espace *Citizen and participative Science*, d'une maison d'accueil internationale et d'un centre de recherche interuniversitaire.



Par ailleurs, la construction du **Learning and innovation Centre** à la frontière entre les sites de l'ULB et de la VUB, sur le campus de la Plaine, se profile, le permis d'urbanisme ayant été obtenu en octobre 2020. Le bâtiment sera conçu par *evr-architecten, A229, Ney & Partners* et *Arcadis.* Ce centre d'apprentissage sera doté des dernières technologies pour soutenir la formation des étudiants et permettra l'échange de connaissances avec les experts du monde de l'entreprise. Il regroupera les bibliothèques des sciences et techniques de l'ULB et des sciences exactes et appliquées de la VUB. Il offrira aux étudiants des deux campus un environnement d'apprentissage composé de locaux pour l'étude individuelle, les activités de groupe et l'étude active. On y trouvera aussi des espaces projet et des salles d'exposition créant un lien privilégié avec les partenaires externes du monde de l'entreprise. Le bâtiment, qui comptera sept étages sur une superficie de 1.500 m², ambitionne d'être un exemple de construction puisqu'il sera durable, zéro-énergie, conçu avec des matériaux respectueux de l'environnement et parfaitement intégré au paysage vert qui l'entoure.

5. Projets pedagogiques facultaires

Un Master Erasmus Mundus en droit international de la sécurité mondiale, de la paix et du développement a vu le jour en Faculté de Droit et de Criminologie. Il permet, après deux ans, d'obtenir un diplôme de master commun, double ou multiple. Le programme, qui comprend trois périodes de mobilité internationale, des *summer schools*, des cliniques juridiques et des tribunaux fictifs, sera mis en œuvre par un consortium de neuf établissements d'enseignement supérieur européens: l'Université de Glasgow (Ecosse); l'Institut Barcelona d'Estudis Internacionals, qui délivre un diplôme conjoint de l'Université de Barcelone, de l'Université autonome de Barcelone et de l'Université Pompeu Fabra (Espagne); l'Université de Tartu (Estonie); l'Université Leuphana de Lunebourg (Allemagne); l'Université Radboud (Pays-Bas) et l'ULB.

Comme chaque année, la Faculté d'Architecture a organisé sa **Semaine d'innovation pédagogique**, qui vise à répondre à la multiplication des rôles de l'architecte en proposant aux étudiants de BA3, MA1 et Erasmus d'explorer ces derniers au travers de différents ateliers et *workshops* collaboratifs.

La Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM) de l'ULB, la Solvay Business School (VUB), l'ICHEC Brussels Management School et l'Université Saint-Louis – Bruxelles ont organisé des **ateliers interactifs sur le thème du développement durable**. Cette rencontre alliant distanciel et présentiel s'inscrivait dans le cadre d'une série d'échanges entre la Reine Mathilde, ambassadrice des objectifs de développement durable des Nations unies, et des étudiants des écoles belges d'économie et de gestion. A l'ULB, étudiants et enseignants lui ont présenté le projet pédagogique d'intégration du développement durable dans les programmes d'enseignement et les activités de la SBS-EM ainsi que les nombreuses façons dont les étudiants s'engagent sur les campus.

Le **Brussels Online Open Course**, premier cours en ligne gratuit, en français et en néerlandais, a été ouvert au grand public. Il vise à déconstruire les idées reçues sur Bruxelles pour faire mieux comprendre cette ville-région sous ses multiples facettes historiques, géographiques, sociologiques, politiques, administratives, urbanistiques, etc. Cet ambitieux projet, lancé à l'initiative de l'ULB et de la VUB, a été mené par le Brussels Studies Institute, la plateforme de recherche interdisciplinaire sur Bruxelles, qui regroupe des chercheurs de cinq universités (ULB, VUB, Université Saint-Louis – Bruxelles, UCLouvain, KU Leuven).

L'ULB, l'Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Charleroi Danse se sont associés pour proposer **Campus Danse**, un programme gratuit et ouvert à tous destiné à faire découvrir la diversité et les enjeux de la création chorégraphique contemporaine. Il s'est déroulé entre février et mai 2021 et comprenait cinq séances d'introduction à la danse contemporaine, deux rencontres avec



des artistes et une conférence. Inscrit au programme des cours, il était valorisable à hauteur de cinq ECTS pour les étudiants du CampusUCharleroi.

6. FONDS D'ENCOURAGEMENT A L'ENSEIGNEMENT

Le **Fonds d'encouragement à l'enseignement** de l'ULB vise à favoriser une pédagogie active et innovante. Le budget qui lui est consacré représente 1 % de l'allocation de fonctionnement perçue par l'Université. Ses crédits sont octroyés à trois types de dossiers, introduits par les facultés ou les départements de l'administration générale : les innovations pédagogiques, les soutiens pédagogiques – y compris les guidances et les équipements essentiels à la pérennité et à la qualité des enseignements – ainsi que les projets institutionnels.

Les personnes impliquées dans la rédaction et la sélection des projets ayant été très sollicitées en raison de la crise sanitaire due au coronavirus, aucun appel pour de nouveaux projets n'a été lancé en 2020-2021. Seuls ceux en reconduction ou pérennes ont été soutenus, pour un total de 1.850.162 euros. Les fonds non attribués ont été réservés pour moitié à des aides urgentes visant à soulager les enseignants (aide à la correction, à la surveillance des examens, etc.). L'autre moitié a été reportée à 2021-2022 pour permettre aux équipes d'élaborer des projets ambitieux basés sur l'expérience acquise pendant la crise sanitaire et de développer des innovations pédagogiques pertinentes.

7. RELATIONS INTERNATIONALES

Le **G3 de la Francophonie**, qui rassemble l'ULB, l'Université de Genève et l'Université de Montréal, vise la création de modèles novateurs de collaboration en matière de formation, d'enseignement et de recherche. L'un des principaux vecteurs d'accroissement des partenariats est un programme de développement de projets stratégiques financé par un fonds commun. Dans le cadre de son appel 2020, le G3 a décidé de soutenir neuf nouvelles initiatives de recherche interdisciplinaires, qui réuniront les expertises des différents partenaires.

- 1) Cryptographie quantique
- 2) Epistémologie au service de la communication scientifique
- 3) Impact des organisations internationales sur les villes : Bruxelles, Genève, Montréal
- 4) Bioéthique et francophonie : poser les bases du Réseau francophone international de bioéthique comme propulseur de l'essor de la recherche, de l'enseignement et de la pratique
- 5) Ecole d'été internationale « Ville, territoire, économie circulaire »
- 6) Démocratiser les institutions de santé. Participation des usagers à l'offre de soins et services de santé à Montréal, Genève et Bruxelles
- 7) Enquête sur la vie étudiante menée conjointement dans les trois universités
- 8) Plateforme collaborative d'enseignement clinique pour fédérer et diffuser l'expertise de pointe en orthophonie
- 9) Droit algorithmique : plateforme d'excellence sur le droit, l'intelligence artificielle et le tournant numérique

Un **Comité des partenariats à risque** a par ailleurs été instauré, l'ULB s'étant plusieurs fois trouvée confrontée à des situations où un de ses partenaires agissait de manière contraire à ses valeurs. Il a deux objectifs principaux : s'assurer que les partenaires externes respectent les valeurs humanistes que défend l'institution et émettre des recommandations aux membres du corps académique de l'Université qui souhaitent s'en assurer dans leurs propres relations. Dans un premier temps, le Comité dispose d'une structure permanente, composée d'une liste de membres prédéterminés. Dans la pratique, considérant les cas qui seront rencontrés, ceux-ci veilleront à consulter des parties prenantes en appui.



Une nouvelle **procédure de préparation des conventions** gérées par le Service des relations internationales a également été établie. Elle intègre l'initiative de dresser le profil éthique de chaque institution avec laquelle l'ULB projette de collaborer.

Comme chaque année, des subsides internes ont été mis à disposition par l'institution en faveur de la mobilité internationale. Les demandes de **crédits de mobilité** des étudiants, doctorants, chercheurs et professeurs de l'ULB sont examinées par la Commission de classement des crédits internationaux, qui traite également les requêtes visant à assurer l'accueil de postdoctorants et de professeurs d'autres institutions.

Ainsi, grâce au Fonds des bourses et au Fonds Lewin-Henriques de Castro, pour 2021-2022, **20 bourses** et renouvellements de bourses de doctorat ont été octroyés, pour un montant total de 352.177 euros. Les bénéficiaires sont des chercheurs de pays du Sud qui peuvent de la sorte réaliser leurs recherches doctorales six mois par an à l'ULB, en codirection ou cotutelle avec leur université d'origine.

Toujours sur la base des recommandations de la Commission de classement, le Conseil académique a approuvé le financement de six **chaires internationales** et de coopération (23.900 euros au total) ainsi que 11 séjours dans le cadre d'un doctorat ou d'une cotutelle de thèse (37.900 euros au total).

La 15^e édition de la **Journée de la Coopération** s'est tenue, en mode virtuel, le 18 mars 2021. A cette occasion, les membres de la communauté universitaire ont été invités à redessiner ensemble leur imaginaire sur la coopération au développement. Lors d'une table-ronde, plusieurs spécialistes ont témoigné de leur expérience et partagé des conseils pratiques. Un débat sur le thème *Décoloniser la coopération universitaire au développement* a aussi été organisé, tout comme une rencontre virtuelle avec les boursiers des pays du sud.

8. FORMATION CONTINUE

Participant au dynamisme socio-économique des villes et des régions où elle est implantée et afin de supporter la compétitivité de secteurs innovants, l'Université mène une politique active dans le domaine de la **formation continue**. Elle se traduit notamment par le lancement de nouveaux programmes.

La Faculté d'Architecture La Cambre Horta et le Centre de formation continue en sciences humaines et sociales (HuSci) ont lancé un nouveau certificat d'**Executive Master en Génie Lumière** avec le soutien de Sibelga. Le programme, dispensé sur le campus Flagey, débutera en septembre 2021 pour une période de deux ans. Il vise à former des professionnels capables de suivre le processus de production d'éclairage dans des lieux intérieurs (publics ou privés) ou extérieurs, des environnements urbains et paysagers.

Le Centre de formation continue en sciences humaines et sociales (HuSci), en collaboration avec *SAP* et *Itech Consulting*, a lancé une formation en *Business processus - SAP*. Organisée en deux modules en horaire décalé, elle est dispensée en anglais par des formateurs experts senior *SAP*. Elle s'adresse aux jeunes diplômés et professionnels et a pour objectif de former des *key users* et des consultants capables de comprendre les *business processes* et de maîtriser l'environnement *SAP S/4HANA*.

Un certificat interuniversitaire (UCLouvain, ULB et ULiège) en **vaccinologie** s'ouvrira en octobre 2021. Cette formation de deux ans alternant cours digitaux et débats-ateliers en présentiel est la première en Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine. Elle s'adresse à toute personne confrontée à la vaccination dans le cadre de sa pratique professionnelle.



L'ULB et l'UCLouvain ont lancé un nouveau certificat interuniversitaire sur la thématique *Les atouts de la diversité*: prévenir les discriminations et promouvoir l'inclusion. Cette formation s'inscrit dans les champs disciplinaires des sciences psychologiques. La sous-discipline mobilisée en priorité est la psychologie sociale et ses prolongements dans les secteurs des ressources humaines, du travail et de la santé.

Durant l'année académique 2020-2021, le Conseil académique a reconnu 19 certificats de 10 crédits ou plus, touchant à des domaines variés.

- 1) Démocratie participative
- 2) Génie lumière
- 3) La religion dans tous ses états
- 4) Digital Marketing
- 5) Fintech & Digital Banking
- 6) Innovation & Creativity
- 7) Retail Management
- 8) Langue française, parlée, complétée
- 9) Formation d'un maître de stage dans l'année de pratique supervisée en psychologie clinique et orthopédagogie clinique
- 10) User Experience Design & Research
- 11) Phytothérapie et aromathérapie clinique
- 12) Droits des débiteurs vulnérables
- 13) Droit de l'insolvabilité de l'entreprise
- 14) TRIAXES+ Executive master
- 15) Architecture, urbanisme et patrimoine Urban Training
- 16) Exploitation, interaction et visualisation des maquettes numériques (UX4BIM)
- 17) MasterClass en pratique professionnelle et gestion de projet d'architecture
- 18) Approche multidisciplinaire des maltraitances infanto-juvéniles
- 19) Resilient and carbon-neutral cities

9. DIFFUSION DES SAVOIRS

Au-delà de son enseignement et de sa recherche, l'ULB participe à la diffusion des savoirs vers l'extérieur au travers d'événements ouverts à tous, récurrents ou non. En raison des mesures sanitaires dues à la pandémie de coronavirus, l'activité sur les campus a toutefois été moindre que les années précédentes. Durant le confinement de l'automne 2020, le Service ULB Culture a néanmoins organisé certains de ses **ateliers** sous forme **numérique** (cinéma, théâtre, lecture à voix haute).

Un nouveau webzine, **PRISME**, est paru en mai 2021. Etudiants et doctorants, accompagnés par des enseignants chercheurs de l'ULB, participent à sa direction éditoriale, aux réunions de rédaction et à la production des différents contenus (articles, photos, vidéos, audios, dessins, infographies, etc.). Multimédia et gratuit, il traite d'enjeux de société en s'appuyant sur des expertises scientifiques et en donnant la parole aux jeunes. Le premier numéro était consacré aux vaccins. Quatre numéros paraîtront chaque année.

Dans le cadre du festival Bruxelles libre Culture 2020 et de la précédente année thématique de l'ULB, consacrée aux Langues, Federica Fantini a créé *Chinese Whispers*, fruit d'une résidence d'artiste tout à fait inédite à l'ULB. Pour célébrer la diversité linguistique et culturelle à Bruxelles et à l'Université, l'artiste a conçu, sous forme d'installation interactive, une base de données rassemblant des enregistrements vocaux de 30 secondes dans le plus grand nombre de langues possible. Le hall du



bâtiment H du campus du Solbosch a par ailleurs accueilli l'exposition *Asian Youth in Public Spaces*, organisée par la Maison des Sciences humaines.

En 2020-2021, outre ses subsides récurrents, la **Commission culturelle** a pour sa part octroyé environ 90.000 euros destinés à soutenir une vingtaine d'initiatives. Cette instance examine également les demandes d'enregistrement des cercles et associations d'étudiants, pour lesquelles elle remet un avis au Conseil d'administration. En 2020-2021, ce dernier a approuvé cinq nouveaux enregistrements.

- 1) Le Jardin des semeurs
- 2) Fédération des citoyens de demain
- 3) Rethinking Economics Section ULB
- 4) Campus en transition section ULB ASBL
- 5) Fidae Festival inclusif des arts engagés de l'ULB

10. Nominations, promotions et distinctions

Durant l'année académique 2020-2021, l'ULB a publié, dans des domaines variés, une dizaine de **vacances** à temps plein dans le **corps académique** et une soixantaine à temps partiel. Le Conseil académique a par ailleurs attribué deux **chaires** non profilées destinées à des enseignants-chercheurs de haut niveau.

Pour ce qui est des **promotions** des membres du corps académique à temps plein, cinq ont été décernées au rang de professeur ordinaire et 19 à celui de professeur. Deux avancements au rang de chargé de cours ont été accordés. Des enseignants à temps partiel ont eux aussi bénéficié de promotions.

Depuis 2005, le **Prix Socrate** est octroyé chaque année par le Rectorat et les étudiants à des membres du corps enseignant qui se distinguent par la qualité de leur enseignement, leur créativité et leur investissement dans le domaine didactique ainsi que par leur écoute de l'étudiant. Pour l'année académique 2020-2021, **François Quitin**, chargé de cours d'électronique à l'Ecole polytechnique de Bruxelles, a été récompensé pour ses kits de labo à distance, de même que **Sophie Van Eck**, professeure en Faculté des Sciences, pour sa pédagogie, l'aide apportée aux étudiants en difficulté et ses activités grand public.



SECTEUR HOSPITALIER

L'Institut Jules Bordet, centre intégré de lutte contre le cancer de référence en Belgique, s'établira, au mois de novembre 2021 et après 82 ans d'activités au cœur de Bruxelles, dans un nouveau bâtiment de 80.000 m² sur le campus Erasme, à côté de l'Hôpital du même nom. Les lieux seront entièrement dédiés à la pathologie cancéreuse. Ce déménagement marque une étape symbolique dans la concrétisation du « Grand hôpital universitaire de Bruxelles », dont la première phase verra la création d'un groupement hospitalier prenant la forme d'une ASBL. Cette dernière rassemblera l'Institut Jules Bordet, l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF) et l'Hôpital Erasme.

Parallèlement, la **gouvernance** de l'Hôpital Erasme a été revue de sorte à préparer au mieux la constitution du Grand hôpital universitaire de Bruxelles.



1. Grand hopital universitaire de Bruxelles

Le projet de partenariat hospitalier entre la Ville de Bruxelles et l'Hôpital Erasme date du début des années 2000, lorsqu'il a été décidé que l'Institut Jules Bordet déménagerait dans de nouveaux locaux sur le campus Erasme, à la fin de l'année 2021. L'objectif poursuivi est la création d'un **Grand hôpital universitaire de Bruxelles**. Ce dernier couvrira tous les domaines de la médecine et comptabilisera plus de 1.400 lits et 841 ETP médicaux. Il offrira un cadre de travail épanouissant aux jeunes médecins et à tous les membres du personnel ; il renforcera la recherche clinique et l'enseignement et assurera la viabilité financière de l'ensemble, notamment grâce à la garantie de la Ville de Bruxelles sur le financement du New Erasme pour remplacer les locaux vieillissants de l'Hôpital Erasme.

Alors qu'il était envisagé de procéder en premier lieu à un groupement de l'Institut Bordet et de l'Hôpital Erasme, les directions des autres institutions de soins de la Ville – Saint-Pierre, Brugmann et l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF) – ont fait savoir qu'elles envisageaient également un rapprochement avec les deux premiers établissements. Depuis lors, les CHU Brugmann et Saint-Pierre se sont retirés du projet. Ces deux hôpitaux pourraient, dans le futur, revenir sur leur décision.

Malgré ce désistement, le projet a été maintenu mais ne concerne plus que trois partenaires. Tous ont donné leur accord pour lancer la première phase du projet, qui vise la création formelle d'un groupement hospitalier sous la forme d'une **ASBL Grand hôpital universitaire de Bruxelles** réunissant la Ville de Bruxelles et l'ULB, qui disposera d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration et d'un Comité de direction.

L'Assemblée générale comptera 10 membres : quatre représentants de l'ULB, quatre de la Ville de Bruxelles, un de l'Institut Bordet et un de l'HUDERF. Son Conseil d'administration, qui sera le gestionnaire de l'ensemble hospitalier ainsi créé, rassemblera 14 membres : cinq désignés par l'ULB, cinq par la Ville de Bruxelles, deux administrateurs externes indépendants ainsi que le Président et le Vice-Président du Conseil médical commun. Le Conseil d'administration de l'ASBL désignera les membres du Comité de direction. Ce dernier aura pour mission d'examiner les priorités budgétaires de 2022 et des années qui suivent ainsi que les synergies, principalement en oncologie, liées à l'arrivée de l'Institut Bordet sur le campus Erasme.

L'intégration opérationnelle visée dans le cadre du GHUB, dans une configuration à trois, est animée par une réelle vision médicale dont l'objectif est que le nouvel hôpital offre une réelle valeur ajoutée sur le plan médical, à savoir que la meilleure qualité de soins, la plus efficace possible, soit proposée aux patients. Sur le plan financier, il s'agit soit d'augmenter la qualité des services pour les mêmes coûts, soit de conserver le niveau actuel en diminuant les dépenses. Pour ce faire, les équipes des trois hôpitaux doivent être rassemblées tout en préservant les spécificités de chacune. De la sorte, une expertise pointue sera disponible pour l'ensemble des pathologies qu'une institution de soins de niveau académique est susceptible de traiter, y compris les plus rares. Dans la mesure du possible, tout dédoublement d'infrastructures sera évité.

2. GOUVERNANCE DE L'HOPITAL ERASME

Au début de l'année 2021, la **gouvernance** opérationnelle de l'Hôpital Erasme a été **simplifiée et clarifiée** afin de lui permettre de fonctionner, à court et moyen terme, de façon efficace et cohérente. Plusieurs éléments ont motivé cette nouvelle organisation : les dynamiques enclenchées par la pandémie liée au coronavirus ainsi qu'un mouvement général propre au GHUB, entre autres lié au déménagement de l'Institut Jules Bordet sur le campus Erasme, fixé au mois de novembre 2021. Il s'agissait également d'impliquer la nouvelle génération qui fera vivre l'Hôpital Erasme et le GHUB dans le futur. La nouvelle gouvernance de l'Hôpital Erasme vise par ailleurs à positionner la



dimension médicale au sommet de l'institution. Elle représente un atout vis-à-vis de l'écosystème des soins de santé et notamment des établissements partenaires de l'Hôpital Erasme.

Ainsi, un poste de **Directeur général médical** a été instauré et attribué à **Jean-Michel Hougardy**. Ce dernier a pour mission de coordonner les priorités au sein de l'Hôpital Erasme. La fonction combine la Direction générale et la Direction médicale, en ce compris la fonction légale de Médecin chef. Le Directeur général médical est épaulé par un **Directeur gestionnaire**, chargé de la direction opérationnelle de l'institution de soins (informatique, achats, etc.). Cette mission a été temporairement octroyée à **Michel Deboeck**. Ces deux postes représentent les deux pivots clés au sein du Comité de direction, instance de coordination au sommet de l'Hôpital, qui compte en outre les directions des Départements des ressources humaines, des finances, des produits médicopharmaceutiques, etc. Le Directeur général médical peut par ailleurs s'appuyer sur des **Directeurs médicaux adjoints**, dont **Jean-Paul Van Vooren**.

Johan Kips, précédemment Administrateur délégué de l'Hôpital Erasme, a été nommé **Conseiller spécial et rapporteur aux affaires hospitalières**. Il apportera expertise et soutien stratégique aux Autorités de l'Université, que cela soit pour le GHUB, les réseaux locorégionaux, le réseau hospitalier hennuyer ou encore le domaine fédéral des soins de santé.

Suite à cette évolution, les Statuts des Cliniques universitaires de Bruxelles – Hôpital Erasme ont été régularisés et **Michel Verstraeten** a été désigné en qualité de Président du Conseil d'administration de l'Hôpital. A ce titre, il remplace Nadine Lemaitre, que l'Université a particulièrement remerciée pour le temps et les efforts qu'elle a consacrés à l'ensemble des missions de gestion et de représentation découlant de cette fonction, qu'elle a exercée durant quatre années. L'Université a aussi adressé ses remerciements à Vanessa Marquette ainsi qu'à Bruno Colmant. Ceux-ci ont également siégé pendant quatre ans au Conseil d'administration de l'Hôpital Erasme. Françoise Magerman, Michèle Grégoire et Nicolas Dassonville ont désormais rejoint cette instance.

3. COVID-LAB ULB-IBC

Le **COVID-LAB** de l'ULB et de l'Institut de biologie clinique (IBC) a reçu le feu vert de Sciensano pour démarrer ses activités de diagnostic au sein de la plateforme fédérale BIS. Cette nouvelle structure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte contre le coronavirus visant à augmenter la capacité de testing au niveau national. Avec ses sept autres partenaires, tous des tandems entre une université belge et un laboratoire de biologie clinique, ce sont plus de 50.000 échantillons qui peuvent être analysés quotidiennement par ce réseau de laboratoires.

Au départ d'un plateau de 300 m² sur le campus Erasme, le COVID-LAB ULB-IBC est articulé en six zones de travail, dans lesquelles des équipes de huit personnes se relaient afin d'assurer l'analyse de 7.000 échantillons par jour, et ce sept jours sur sept. Il s'agit d'une contribution majeure dans le cadre de la crise sanitaire et d'un bel aboutissement pour toutes les personnes impliquées : les Autorités et le personnel des infrastructures de l'Hôpital Erasme, les équipes de l'IBC mais également, à l'ULB, le personnel du Département recherche, du Département informatique, du Département des relations et ressources humaines ainsi que les chercheurs des Facultés de Médecine et des Sciences.

4. ACTIVITES HOSPITALIERES

La pandémie est à l'origine d'une diminution de l'activité en 2020 en matière d'hospitalisations, d'interventions chirurgicales et de consultations. Elle a entraîné une baisse des revenus par rapport aux prévisions. La crise sanitaire a par ailleurs contraint l'Hôpital à des dépenses supplémentaires : mise en place d'une infrastructure spécifique, achat d'équipements de protection, etc. Ces dernières



ont en partie été compensées par des subsides fédéraux. Dès lors, les **comptes de l'Hôpital Erasme**, approuvés par le Conseil d'administration de l'ULB, présentent en 2020 un résultat d'exploitation de 2,7 millions d'euros. Le résultat financier s'élève à -4,1 millions d'euros tandis que le résultat de l'exercice atteint -1.4 million d'euros.

En 2020-2021, le **Fonds Erasme** a apporté un soutien de 3.318.423 euros à la recherche fondamentale et clinique menée à l'Hôpital Erasme. Grâce aux donateurs, quelques 70 projets ont été lancés dans des domaines très complémentaires, liés à de multiples pathologies allant de l'étude des effets de la thérapie basée sur la réalité virtuelle chez les patients ayant subi un AVC à la dysfonction cérébrale associée au sepsis. Une soirée caritative virtuelle *ART & ACT for Fonds Erasme 2021* s'est déroulée le 11 mai 2021. Lors de celle-ci, 23 enchères inédites, accessibles par Internet et par téléphone, ont été lancées. Plusieurs personnalités du monde culturel se sont mobilisées à cette occasion. L'objectif était de financer un appareil d'imagerie digitale SPECT/CT de nouvelle génération pour permettre une détection précoce et une prise en charge optimale des patients atteints d'une maladie coronaire.

Les institutions de soins belges sont dans l'obligation de constituer des **réseaux hospitaliers locorégionaux**. Ce dossier est tout à fait indépendant du groupement hospitalier que forme l'ASBL Grand hôpital universitaire de Bruxelles – GHUB. L'intérêt de ces réseaux est de pousser un ensemble d'hôpitaux à fonctionner de manière coordonnée et cohérente en termes d'offre de soins, de concentration de technologies et de prise en charge de maladies rares, de sorte à pouvoir atteindre un certain niveau de qualité et de sécurité. Considérant le fait que l'important, pour un hôpital académique, est sa capacité à concentrer les maladies rares et les besoins technologiques ainsi qu'à établir des conventions avec des institutions partenaires pour permettre la réalisation de ces actes, le Conseil médical de l'Hôpital Erasme, son Conseil d'administration et le Conseil d'administration de l'ULB ont approuvé la création d'un réseau locorégional unique formé de sept établissements de soins.

- 1) L'Hôpital Erasme
- 2) L'Institut Jules Bordet
- 3) L'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF)
- 4) Le Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (CHIREC)
- 5) Les Hôpitaux Iris Sud (HIS)
- 6) Le CHU Saint-Pierre
- 7) Le CHU Brugmann



STATISTIQUES

34.916 étudiantes et étudiants

8.075 diplômées et diplômés

223 thèses défendues

5.181 membres du personnel

Établies par le Service statistiques et études prospectives de la Direction transversale d'appui à la stratégie, les statistiques fournies concernent les étudiants et les diplômés, selon leur faculté et cycle d'études. Les thèses défendues sont ventilées par secteur d'études ainsi que par nationalité des doctorants. Enfin, les données relatives aux personnels sont présentées selon les corps.

Les statistiques relatives à la question de l'équilibre entre les femmes et les hommes à l'ULB se trouvent dans l'état des lieux sur la thématique du genre, qui fait l'objet d'un rapport annuel distinct.



1. ETUDIANTS EN 2020-2021

Cette section présente les statistiques relatives aux étudiants de l'année académique 2020-2021 arrêtées au 8 mai 2021.

1. 1. PAR CYCLE D'ETUDES

Cycle d'études	Total
Premier cycle	17.045
Deuxième cycle	13.160
Deuxième cycle+	2.701
Troisième cycle	2.010
Total	34.916

<u>Légende</u>

- Premier cycle : bachelier
- Deuxième cycle : master
- Deuxième cycle+ : master de spécialisation, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- Troisième cycle : formation doctorale et doctorat

1.2. PAR FACULTE

Faculté	Total
Philosophie et Sciences sociales	5.568
Lettres, Traduction et Communication	3.073
Droit et Criminologie	4.006
Solvay Brussels School of Economics and Management	4.188
Sciences psychologiques et de l'Education	3.729
Architecture	1.452
Sciences	3.692
Médecine	4.499
Ecole polytechnique de Bruxelles	1.508
Pharmacie	754
Sciences de la Motricité	1.623
Ecole de Santé publique	777
Institut d'Etudes européennes (IEE)	47
Total	34.916

<u>Commentaire</u>: L'IEE organise le master de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne.



2. DIPLOMES EN 2019-2020

Les chiffres relatifs aux diplômés de l'ULB pour 2019-2020 présentés dans cette section sont ceux arrêtés en fin d'année académique.

2.1. PAR FACULTE ET PAR CYCLE D'ETUDES

→ Cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 ^e cycle+	3 ^e cycle	Total
↓ Faculté					
Philosophie et Sciences sociales	396	817	57	26	1.296
Lettres, Traduction et Communication	354	386	70	13	823
Droit et Criminologie	308	436	178	4	926
Solvay Brussels School of Economics and Management	418	379	80	6	883
Sciences psychologiques et de l'Education	288	615	23	11	937
Architecture	174	149	23	8	354
Sciences	228	393	60	63	744
Médecine	234	376	258	43	911
Ecole polytechnique de Bruxelles	167	171	28	31	397
Pharmacie	51	60	29	12	152
Sciences de la Motricité	228	190	38	2	458
Ecole de Santé publique	/	131	27	4	162
Institut d'Etudes européennes	/	/	32	/	32
Total	2.846	4.103	903	223	8.075

<u>Légende</u>

- Premier cycle : bachelierDeuxième cycle : master
- Deuxième cycle+: master de spécialisation, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- Troisième cycle : formation doctorale et doctorat
- Le symbole « / » signifie que l'ULB n'organise pas de programme d'études dans cette catégorie



3. Theses defendues en 2019-2020

Cette section détaille la répartition des 223 thèses défendues à l'ULB en 2019-2020. La situation est celle constatée en fin d'année académique.

Origine (nationalité) $ ightarrow$ \downarrow Secteur d'études	Belges	UE (hors Belges)	Hors UE	Total
Sciences humaines et sociales	33	19	7	59
Santé	26	26	9	61
Sciences et techniques	42	30	30	102
Etudes en Art	/	/	1	1
Total	101	75	47	223

<u>Légende</u>

- Le symbole « / » signifie qu'aucun doctorant ne figure dans cette catégorie



4. Personnel au 1^{ER} Juin 2021

Les statistiques relatives au personnel présentées dans cette section s'entendent sans les cadres d'extinction de la Faculté d'Architecture et de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB et pour lesquels des tableaux spécifiques sont fournis. Elles n'incluent pas non plus les personnels de l'Hôpital Erasme.

4. 1. Toutes categories ulb

Corps	ETP	Personnes
Corps académique	718,3	1.114
Enseignant définitif	570,5	687
Enseignant temporaire	55,5	334
Scientifique définitif	79,3	79
Scientifique mandat à durée indéterminée	5	6
Scientifique mandat temporaire	8	8
Corps scientifique	1.606,0	2.323
Mandat définitif	4	4
Mandat à durée indéterminée	22	28
Mandat temporaire / durée limitée	1.263,5	1.908
Contrat à durée indéterminée	191,2	218
Contrat à durée déterminée	125,3	165
PATGS	1.480,1	1.546
À durée indéterminée	1.367,3	1.414
Facultés	629,4	662
Administration générale	737,9	752
À durée déterminée	112,8	132
Facultés	70,6	86
Administration générale	42,3	46
Total	3.804,5	4.983

<u>Légende</u>

- ETP : équivalent temps plein
- PATGS : Personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé



4.2. PERSONNEL DE LA FACULTE D'ARCHITECTURE

Les statistiques relatives au personnel de la Faculté d'Architecture présentées dans cette section ne concernent que les cadres d'extinction, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB.

Corps	ETP	Personnes
Enseignant	57,1	75
Définitif	55,5	74
Temporaire	1,6	1
Scientifique temporaire	0,8	4
PATGS	15	16
Mandat définitif	8	8
Mandat temporaire	5	6
Contrat à durée indéterminée	2	2
Total	72,9	95

<u>Légende</u>

- ETP : équivalent temps plein
- PATGS : Personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé

4.3. Personnel de la faculte de lettres, traduction et communication

Les statistiques relatives au personnel de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication présentées dans cette section ne concernent que les cadres d'extinction, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB.

Corps	ETP	Personnes
Enseignant	70,7	96
Définitif	63,9	75
Temporaire	2,2	6
Contrat à durée déterminée	4,5	13
Contrat à durée indéterminée	0,1	2
Scientifique temporaire	0	0
PATGS	6,5	7
Mandat définitif	5,5	6
Mandat temporaire	1	1
Total	77,2	103

<u>Légende</u>

- ETP : équivalent temps plein
- PATGS : Personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé



Who's who

La **Rectrice Annemie Schaus** est entrée en fonction à la rentrée académique 2020-2021. Dans la foulée, une nouvelle équipe vice-rectorale a été désignée. Elle tend notamment à un équilibre en termes de genre, entre les facultés ainsi qu'au niveau du statut des personnes qui la constituent.

- 1) Vice-Rectorat à la recherche et à la valorisation : Marius Gilbert
- 2) Vice-Rectorat à l'enseignement et à la qualité : **Nadine Postiaux**
- 3) Vice-Rectorat aux relations extérieures et à la coopération au développement : Anne Weyembergh
- 4) Vice-Rectorat aux affaires étudiantes et sociales et à la politique culturelle : **Alain Leveque**
- 5) Vice-Rectorat à la politique académique en charge de la politique de diversité et de genre : **Michel Verstraeten**
- 6) Vice-Rectorat à la prospective et aux ressources financières : Kim Oosterlinck
- 7) Vice-Rectorat au développement durable : Charline Urbain

Des Conseillères et Conseillers épaulent l'ensemble de cette équipe.



ASSEMBLEE PLENIERE1

Président du CA Pierre Gurdjian

Rectrice Annemie Schaus

Pro-Recteur
Yvon Englert

 Représentantes et représentants du corps académique

Victor Brunfaut
Aude Merlin
Pierre-Guillaume Méon
Pascale Lybaert
Barbara Clerbaux
Petra James-Krivankova
Alain Boom

 Représentantes et représentants du corps académique

Victor Brunfaut
Aude Merlin
Pierre-Guillaume Méon
Pascale Lybaert
Barbara Clerbaux
Petra James-Krivankova
Alain Boom

 Représentantes et représentants du corps scientifique

Esteban Callejas-Perez Ramzi Ben Hassen Victor Ooghe Marie-Laurence Hébert-

Dolbec

Claire Pelgrims

Représentantes
 et représentants
 du personnel administratif,
 technique, de gestion et
 spécialisé

Patrick Di Stefano Corine Humblet Gérald Houart Lynda Benammar Lionel Soupart Représentantes et représentants du corps étudiant

Karen Asipuela Paredes Lucas Portugaels Morgan Vandegoor Ferdinand Rapin Caroline Godefroid Sâdik Yenilmez Anas Soulimani Melody Alskeif Alenka Ballhausen Phébé Michelli

 Doyennes et doyens de faculté

> Valérie Piette Faculté de Philosophie et Sciences sociales

Xavier Luffin Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Julie Allard Faculté de Droit et de Criminologie

Philip Vergauwen
Faculté Solvay Brussels School of
Economics and Management

Arnaud Destrebecqz Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education

Pablo Lhoas Faculté d'Architecture

Olivier Markowitch *Faculté des Sciences*

Nicolas Mavroudakis *Faculté de Médecine*

Frédéric Robert Ecole polytechnique de Bruxelles Représentant des entités indépendantes des facultés

Pierre Van Antwerpen

 Cooptée et coopté internes du Conseil d'administration

Ramona Coman Bruno André

 Cooptées et coopté externes du Conseil d'administration

Marie-Pierre Fauconnier Sarah Scaillet Laurent Vrijdaghs

Membre élu par l'Union des anciens étudiants

Thomas Gillet

¹ Les compositions exposées dans le présent chapitre sont arrêtées au 1^{er} juillet 2021.



VICE-RECTRICES ET VICE-RECTEURS, ADJOINTS, CONSEILLERES ET CONSEILLERS DES AUTORITES

Vice-Rectrices et Vice-Recteurs

Recherche et valorisation Marius Gilbert

Enseignement et qualité Nadine Postiaux

Relations extérieures et coopération au développement Anne Weyembergh

Affaires étudiantes et sociales et politique culturelle Alain Leveque

Politique académique en charge de la politique de diversité et de genre

Michel Verstraeten

Prospective et ressources financières Kim Oosterlinck

Développement durable Charline Urbain

Conseillères et Conseillers pour la recherche et à la valorisation

Recherche

Oberdan Leo et Serge Schiffmann

Recherche en sciences humaines Valérie André

Recherche en sciences et techniaues Sophie Van Eck

Recherche européenne Pierre Regnier

Recherche orientée Frédéric Debaste

Recherche clinique et hospitalière Jean-Michel Hougardy

Valorisation de la recherche Bruno Van Pottelsberghe

Conseillère et Conseillers aux relations extérieures et à la coopération au développement

Coopération au développement Serge Jaumain

Brussels University Alliance et relations avec la VUB Marek Hudon

Relations institutionnelles à Bruxelles Alain Carpentier

Recherche orientée Frédéric Debaste

Pôle hennuyer et développement à Charleroi Kristin Bartik

CIVIS

François Heinderyckx

Politique bruxelloise Dirk Jacobs

Autres Conseillère et Conseillers des Autorités

Relations diplomatiques Kristin Bartik

Santé publique **Yves Coppieters**

Relations avec le monde

économique Philippe Biltiau

Langues à l'Université Dan Van Raemdonck

Informatique

Nicolas van Zeebroeck

Sécurité de l'information Jean-Michel Dricot

Politique hospitalière Alain Eraly

Conseillères et Conseillers pour l'enseignement et la qualité

Réussite de toutes et tous Jean-Christophe Leloup

Propédeutique Pascale Vertongen

Relations avec l'enseignement

obligatoire

Marie Goransson et Dirk Jacobs

Formation initiale des enseignants

Thomas Barrier Cécile Moucheron Michèle Galand

Pédagogie universitaire Alain Content

Conseillères pour la politique de diversité et de genre

Politique de genre Laurence Rosier

Politique de diversité Emmanuelle Bribosia Isabelle Rorive

Conseillers à la prospective et aux ressources financières

Infrastructures **Hubert Lionnez**

Gestion **Hugues Pirotte**

Conseillers au développement durable

Logistique Alassane Ndiaye

Environnement

Tom Bauler et Wouter Achten

Energie Michel Huart

Transition Julien Dugauquier

Adjoint étudiant au développement durable Paul Servais



> Adjoints du Président

Missions d'audit interne et amélioration des processus internes Faska Khrouz

Bien-être, développement humain, organisation interne et concertation sociale Michel Verstraeten

Matières informatiques et numériques Nicolas Van Zeebroeck

Conseiller spécial de la Rectrice et du Président

Johan Kips

> Adjoint de la Rectrice aux affaires culturelles

Philip Le Moine

> Conseiller spécial de la Rectrice

Jean-Philippe Schreiber



DOYENNES ET DOYENS, VICE-DOYENNES ET VICE-DOYENS DE FACULTES, PRESIDENTE ET VICE-PRESIDENT D'ENTITES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE INDEPENDANTES DES FACULTES

> Faculté de Philosophie et Sciences sociales (Faculty of Philosophy and Social Sciences)

Doyenne : Valérie Piette Vice-Doyenne : Justine Lacroix

> Faculté de Lettres, Traduction et Communication (Faculty of Letters, Translation and Communication)

Doyen: Xavier Luffin

Vice-Doyenne: Florence Le Cam

Faculté de Droit et de Criminologie (Faculty of Law and Criminology)

Doyenne: Julie Allard

Vice-Doyen : Jérôme de Brouwer

> Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management (Solvay Brussels School of Economics and

Management)

Doyen : Philip Vergauwen Vice-Doyenne : Marjorie Gassner

> Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education (Faculty of Psychological and Educational Sciences)

Doyen : Arnaud Destrebecqz Vice-Doyen : Olivier Klein

> Faculté d'Architecture (Faculty of Architecture)

Doyen: Pablo Lhoas

Vice-Doyenne : Marcelle Rabinowicz

Faculté des Sciences (Faculty of Sciences)

Doyen: Olivier Markowitch Vice-Doyen: Pierre Meerts

> Faculté de Médecine (Faculty of Medicine)

Doyen: Nicolas Mavroudakis Vice-Doyen: Henri Steyaert

Ecole polytechnique de Bruxelles (Brussels School of Engineering)

Doyen : Frédéric Robert Vice-Doyen : Dimitri Gilis

> Faculté de Pharmacie (Faculty of Pharmacy)

Doyen : Pierre Van Antwerpen Vice-Doyen : Jonathan Goole

> Faculté des Sciences de la Motricité (Faculty of Motor Sciences)

Doyenne : Véronique Feipel Vice-Doyen : Alain Carpentier

> Ecole de Santé publique (School of Public Health)

Présidente : Catherine Bouland Vice-Président : Philippe Donnen

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
ANNEE DES CITOYENNETES NUMERIQUES	5
GOUVERNANCE	7
1. Travaux du Conseil d'administration	
2. Travaux du Conseil academique	12
3. Chantiers transversaux	14
VALEURS ET ENGAGEMENTS	15
1. FONDS ROSA POUR COMBATTRE LA PRECARITE ETUDIANTE	16
2. SOUTIEN AUX CHERCHEURS EN DANGER ET AUX PERSONNES MIGRANTES	16
3. RESTITUTIONS DE RESTES HUMAINS ISSUS DE LA PERIODE COLONIALE	18
4. AUTRES INITIATIVES SOLIDAIRES	19
5. VIE DES CAMPUS	20
6. DIFFERENCE DAY ET DOCTEURE HONORIS CAUSA ULB-VUB	22
RECHERCHE	23
1. Subsides exterieurs	24
2. Institut des maladies infectieuses	24
3. Credits internes	25
4. Structures de recherche	26
5. Prix et distinctions scientifiques	27
ENSEIGNEMENT	31
1. Une deuxieme annee avec la pandemie	32
2. CIVIS	33
3. MA PREMIERE ANNEE SUR MESURE	34
4. COLLABORATIONS ULB-VUB	35
5. Projets pedagogiques facultaires	
6. FONDS D'ENCOURAGEMENT A L'ENSEIGNEMENT	37
7. Relations internationales	
8. Formation continue	38
9. DIFFUSION DES SAVOIRS	
10. Nominations, promotions et distinctions	40
SECTEUR HOSPITALIER	41
1. Grand hopital universitaire de Bruxelles	
2. GOUVERNANCE DE L'HOPITAL ERASME	
3. COVID-LAB ULB-IBC	43
4. ACTIVITES HOSPITALIERES	43
STATISTIQUES	
1. Etudiants en 2020-2021	46
2. DIPLOMES EN 2019-2020	
3. Theses defendues en 2019-2020	
4. Personnel au 1 ^{er} juin 2021	
WHO'S WHO	51
TABLE DES MATIERES	52



Arrêté au 13 septembre 2021, ce rapport ne constitue en aucune manière un texte réglementaire. Il n'a pas non plus vocation à présenter une vue exhaustive des activités de l'institution en 2020-2021. Il se fonde principalement sur les décisions des organes centraux et les débats des instances participatives de l'institution ainsi que sur les communiqués du Département de la communication et des relations extérieures. Les statistiques sont établies par le Service statistiques et études prospectives de la Direction transversale d'appui à la stratégie.

Coordination du rapport d'activités de l'ULB – septembre 2021

Aude Staquet Monique Tavernier

CHANCELLERIE – SERVICE DU GREFFE
Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130
B – 1050 Bruxelles
www.ulb.be
greffe@ulb.be

